

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULOU MAMMARI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES



Mémoire de fin de cycle

Mémoire en vue de l'obtention du
Diplôme de Master académique en sciences économiques.

Option : Economie Développement.

Thème :

**L'économie circulaire en Algérie à travers
l'entrepreneuriat vert**

Réalisé par :

Mr TANOH Michel Ange Junior

Dirigé par :

Mr CHENANE Arezki

Membre de jury :

Présidente : Mme AKNINE Rosa, Professeure, FSECG, UMMTO

Examinatrice : Mme SMADI Amina, MAB, FSECG, UMMTO

Rapporteur : Mr CHENANE Arezki, MCA, FSECG, UMMTO

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020/2021

Remerciements

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à mon encadreur, Monsieur CHENANE Arezki. Je le remercie de m'avoir encadré, orienté, aidé et conseillé.

J'adresse mes sincères remerciements à ma responsable de formation Madame AKNINE et à tous les professeurs, intervenants et toutes les personnes qui par leurs paroles, leurs écrits, leurs conseils et leurs critiques ont guidé mes réflexions et ont accepté de me rencontrer et de répondre à mes questions durant mes recherches.

A tous ces intervenants, je présente mes remerciements, mon respect et ma gratitude.

Dédicaces

Je dédie ce travail à ma famille et à tous ceux qui me sont chers...

Sommaire

Remerciements	i
Dédicaces.....	ii
Sommaire	iii
Liste des abréviations	iv
Introduction générale.....	1
Chapitre 1 : Les fondements théoriques de l'économie circulaire	4
Introduction	5
Section 1 Les bases théoriques de l'économie circulaire	5
Section 2 L'évolution de l'économie circulaire dans la pensée économique.....	10
Section 3 La conceptualisation de l'économie circulaire.....	13
Conclusion	20
Chapitre 2 : L'entrepreneuriat vert au service de de l'économie circulaire : cas de l'Algérie	21
Introduction.....	22
Section 1 Concepts de base de l'entrepreneuriat.....	23
Section 2 Définitions et déterminant de l'entrepreneuriat vert.....	30
Section 3 L'économie circulaire comme piste durable pour les acteurs de l'entrepreneuriat : référence à l'Algérie.....	37
Conclusion	45
Conclusion générale	47
Bibliographie.....	50
Listes des figures	52
Annexe	53

Liste des abréviations

ACV : *Analyse du cycle de vie*

ADEME : *Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie*

CNPEF : *Centre National de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin*

CNRC : *Centre national du registre de commerce s*

DD : *Développement Durable*

EC : *Economie Circulaire*

ESS : *Economie sociale et solidaire*

INSEE : *Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques*

OCDE : *Organisation de coopération et de développement économique*

ONS : *Office national des statistiques*

ONU : *Organisation des nations unies*

PNUE : *Programme des Nations unies pour l'environnement*

UE : *Union européenne*

Introduction générale

De la révolution industrielle est né un système économique qui domine le monde. Ce système économique est essentiellement basé sur une économie purement capitaliste et a engendré de profond changement socio-économique. Cette économie a fortement impacté le développement dans le sens où les relations entre l'économie et l'environnement sont considérablement remise en cause. L'économie mondiale s'inscrit désormais dans un modèle de fonctionnement linéaire (extraire-produire-consommer-jeter). Ce type d'économie a révolutionné le monde sur plusieurs plans à savoir : le progrès scientifique, le progrès technique, le développement de la médecine, etc...

Malgré son avancée en matière de développement économique et social, l'économie linéaire ne cesse toutefois de montrer ses failles en accumulant d'énormes phénomènes nuisibles à la survie de l'homme et de son environnement. Parmi ses multiples failles, on peut citer entre autres : le réchauffement climatique, la disparition de certaines espèces terrestres, la dégradation de l'environnement, les catastrophes naturelles, les maladies mortelles.

A partir de 1970, une prise de conscience se manifeste progressivement de la part des dirigeants du monde face au danger socio-environnemental. Avec l'avènement de nouveaux concepts de l'économie à l'instar de l'économie circulaire, les différentes structures organisationnelles et commerciales commencent à réfléchir à un nouveau mode de production et de consommation pour remédier aux failles et limites de l'économie linéaire.

L'émergence de l'économie circulaire vient pour remettre en cause le fonctionnement de l'économie linéaire. En effet, pour Aurez et Georgeault (2016) l'économie circulaire est un principe d'organisation économique qui vise à réduire systématiquement la quantité des matières premières vierges et de déchets sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit ou d'un service en vue d'assurer la protection de l'environnement et un développement propice au bien-être social des populations. L'économie circulaire s'inspire des principes de fonctionnement de l'écosystème naturel en proposant une approche transversale et systémique de traitement des déchets et des problèmes environnementaux.

Plusieurs chercheurs se sont intéressés au rôle de l'économie circulaire dans la dynamique entrepreneuriale. A l'instar d'un modèle d'innovation entrepreneurial, l'économie circulaire est caractérisée par 4 grands enjeux majeurs à savoir : la raréfaction des ressources naturelles, la volatilité des prix des matières premières, la pollution et ses diverses formes et les déséquilibres

sociaux. De ce fait, l'exploitation des déchets représente une grande opportunité pour les entrepreneurs qui doivent réfléchir à comment mettre en place un système permettant de redonner vie à des déchets pour des fins économique, sociale ou environnementale. Néanmoins, cette monétarisation des déchets est beaucoup mieux appréhendée par les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui s'inscrivent dans le cadre de l'EC.

Problématique de recherche

Dans l'accomplissement de ce travail, nous allons tenter d'apporter essentiellement des éléments de réponse à la question suivante :

En quoi l'entrepreneuriat vert peut-il être une opportunité pour la mise en œuvre de l'économie circulaire ? et qu'en est-il de la réalité de l'entrepreneuriat vert en Algérie ?

Pour répondre à cette question principale nous nous sommes posé un nombre de question secondaires qui sont :

- En quoi l'économie circulaire permet-elle de répondre aux limites de l'économie linéaire ?
- De quelle manière les entrepreneurs s'y prennent-ils dans le cadre de l'économie circulaire en Algérie ?

Hypothèses de recherche

Afin de répondre à ces questions, il est essentiel de mettre en avant des hypothèses, à savoir :

- ✓ **L'économie circulaire peut permettre le développement de l'entrepreneuriat vert ;**
- ✓ **L'économie circulaire permet la valorisation des déchets ;**
- ✓ **La mise en place de l'économie circulaire passe fondamentalement par la participation de tous les acteurs.**

Choix du thème

Le choix de ce thème provient d'une observation de tout ce qui se passe dans le monde à travers l'actualité, sur les différents événements qui menace notre planète, mais aussi à cause du constat fait sur la multitude de déchets (canettes, verres, bouteilles, etc.) qui inondent notre université Mouloud Mammeri.

Méthodologie de recherche

Ce travail a été conçu de la sorte :

- Une phase de recherche bibliographique ;
- Une étude sur quelques cas de figure concernant la question de l'économie circulaire en prenant l'exemple de l'Algérie.

Plan de rédaction

Dans l'objectif d'apporter des éléments de réponse à la problématique et au vu des informations récoltées, ce travail est devisé en deux chapitres :

Le premier chapitre sera essentiellement axé sur le cadre théorique de l'économie circulaire. Le deuxième chapitre va associer le concept d'économie circulaire et celui d'entrepreneuriat en mettant en exergue le poids de l'économie circulaire dans l'entrepreneuriat vert.

Chapitre 1 : Les fondements théoriques de l'économie circulaire

Introduction

Selon plusieurs revues publiées, de nombreux auteurs ont expliqué les effets de la révolution industrielle sur l'économie dans son ensemble. Jean-Baptiste Fressoz, Frédéric Graber, Fabien Locher, Grégory Quenet dans leurs ouvrage intitulé : « *introduction à l'histoire de l'environnement* », affirment que même si la révolution industrielle a permis le progrès technique, elle a tout de même eu des effets pervers sur l'environnement. Elle a aussi modifié de manière catégorique le fonctionnement de l'économie. En effet, le développement des activités industrielles a rendu difficile le lien de dépendance entre les activités humaines et la biosphère (Stéphane Esparon, 2016). Depuis la révolution industrielle, le mode de production et de consommation des différentes sociétés est fait de manière linéaire c.-à-d. que l'on produit, consomme et jette. Tout ceci en n'ayant pas conscience de la rareté des ressources et le non-renouvellement de certaines. Comme l'énonce bien Erkman (2004) dans son ouvrage : « L'écologie industrielle, une stratégie de développement », les ressources apparaissent illimitées et les déchets peuvent aussi être produits de manière illimitée. Les firmes se contentaient de produire des biens en extrayant les ressources naturelles pour répondre à la demande du marché, tandis que les consommateurs finissaient par jeter tout ce qu'ils avaient fini de consommer. Cette linéarisation du système économique est comme suit : « extraire-fabriquer-consommer-rejeter », elle a eu des effets négatifs sur l'environnement. La transition vers une économie saine et durable notamment une économie circulaire, selon plusieurs économistes et scientifiques, est une nécessité et une solution aux problèmes écologiques et sociaux-économique.

Ce premier chapitre traitera de la mise en place de l'économie circulaire. Il sera fait en trois différentes sections. La première section servira d'explication concernant les bases théoriques de l'économie circulaire, la seconde section fera l'exégèse de l'évolution de l'économie circulaire dans la pensée économique, et la troisième section sera consacrée à comprendre la conceptualisation de l'économie circulaire.

Section 1 Les bases théoriques de l'économie circulaire

L'économie circulaire tire ses origines de divers courants de pensée avec des interprétations différentes. Elle s'est construite petit à petit à partir des années 1970 grâce à l'initiative de certains chercheurs universitaires de secteurs variés. Qu'ils soient des économistes, biologistes, écologues et physiciens et bien d'autres encore. Dans la suite, nous exposerons les différents écrits ou critiques des auteurs qui expliquent implicitement ou

explicitement les principes de l'économie circulaire. Selon les scientifiques, le terme de l'économie circulaire a été employé pour la toute première fois en 1990 par David W. Pearce et R. Kerry Turner (Le Moigne, 2014) dans : « *Economics of Natural Resources and the Environment* ».

1.1. Economie régénérative

Aux États-Unis vers la fin des années 1970 John T. Lyle, paysagiste, a développé une théorie autour de la notion de « conception régénératrice » (Regenerative design). Le terme de « régénération » décrit des processus qui visent à restaurer, renouveler ou revitaliser l'énergie et les matières nécessaires à la production. Selon le guide permanent du développeur économique, l'économie régénératrice repose sur 6 principes à savoir :

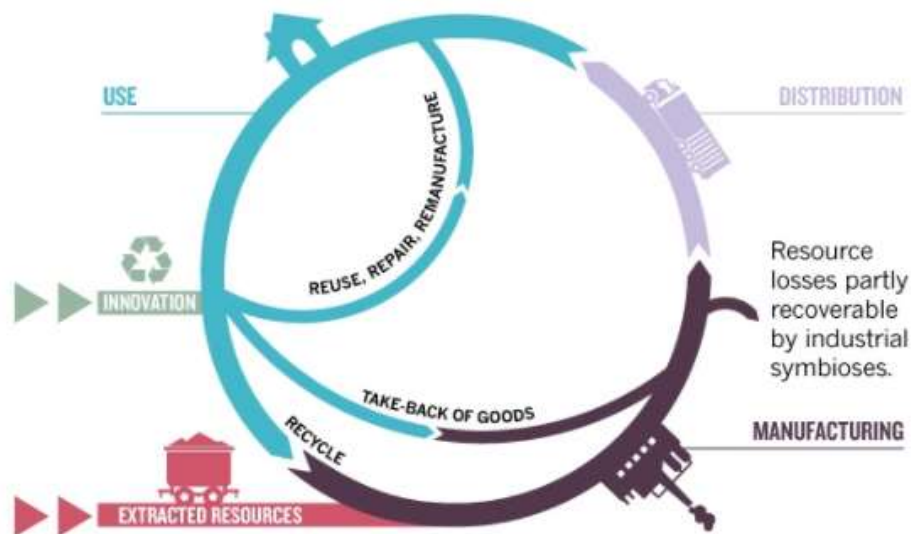
- Le changement de regard aboutissant à de nouvelles ressources ;
- Les particularités locales comme souche de développement ;
- La dynamique endogène génératrice d'attractivité exogène ;
- L'affirmation des vocations au cœur des dynamiques transversales ;
- La nécessité de croiser le regard des acteurs internes et externes pour engager une démarche de régénération économique du territoire ;
- Régénérer l'économie d'un territoire pour construire un écosystème économique local.

Ces principes doivent permettre de créer des conditions nécessaires pour l'établissement de systèmes perdurables qui répondent aux besoins de la société, dans le respect de l'intégrité de la nature.

1.2. Economie de la performance

Walter Stahel (1976), architecte et économiste, a développé dans « *The Potential for Substituting Manpower for Energy* », co-écrit avec Geneviève Reday, les principes d'une économie fonctionnant en circuit fermé (ou économie circulaire) et de son impact sur la création d'emplois, la croissance, la prévention des déchets et la consommation de ressources. Ils présentent un schéma en boucles ci-dessous (ADEME, 2013), et soulignent la nécessité de mettre en place des « boucles de recyclage » et de « reconditionnement » des produits, ainsi que d'augmenter l'utilisation des « matériaux secondaires ». Walter Stahel oriente ses recherches autour de l'extension de la vie des produits, du reconditionnement et de la vie des déchets.

Figure 1: Schéma en boucle de l'économie de la performance



Source : ADEME

Ce schéma ci-dessus montre les étapes du processus de recyclage d'une matière première quelconque. Cette boucle commence au niveau de « innovation ». Dans cette étape, il faudra réfléchir à la façon dont un produit en fin de vie pourra redevenir une nouvelle matière première. Ensuite pour ce qui est de l'étape « extracted resources », les ressources nécessaires pour la production d'un bien sont rattachées directement à l'étape « manufacturing » ou le produit fabriqué n'est pas totalement original car la matière première utilisée provient elle-même d'un produit en fin de vie. Enfin intervient les deux dernières étapes qui sont « distribution » et « use ». Ici, le produit passe du fabricant au consommateur qui lui retire une satisfaction puis s'en débarrasse après son utilisation et la boucle continue.

1.3. Biomimétisme

Selon HÉLÉNA AMALRIC, « le biomimétisme est un processus d'innovation qui prend modèle sur le vivant. Il cherche des solutions inventées par la nature pour répondre à des problématiques de notre société ». Il s'agit d'une démarche pluridisciplinaire qui commence souvent par de la recherche fondamentale, généralement reprise en ingénierie, et qui est popularisée et commercialisée par l'entrepreneuriat. Ce terme a été rendu célèbre par la scientifique américaine Janine M. Benyus. Dans son livre « Biomimicry : innovation inspired by nature ». Elle met l'accent sur le besoin fondamental d'imiter les inventions de la nature

pour les adapter au service de l'homme. Selon elle, la nature est un guide qui peut être source d'inspiration pour créer de nouveaux produits et procédés adaptés à la vie sur terre sur le long terme.

Le biomimétisme englobe ce qui est en lien avec le vivant et reprend donc des disciplines telles que la bionique, la bio-inspiration, le biomédical, la bio ingénierie, etc. Selon Le Moigne (2014), la mise en œuvre du biomimétisme doit se faire en quatre étapes à savoir :

- Définir la fonction ou le besoin qui doit satisfaire ;
- S'interroger comme un biologiste sur comment la nature fait pour se régénérer ;
- Rechercher les meilleures pratiques de la nature, c-à-d. : rechercher les organismes de la nature qui répondent à un certain nombre de questions posées ;
- Générer des idées de produits ou de procédés en s'appuyant sur les meilleures pratiques de la nature identifiées.

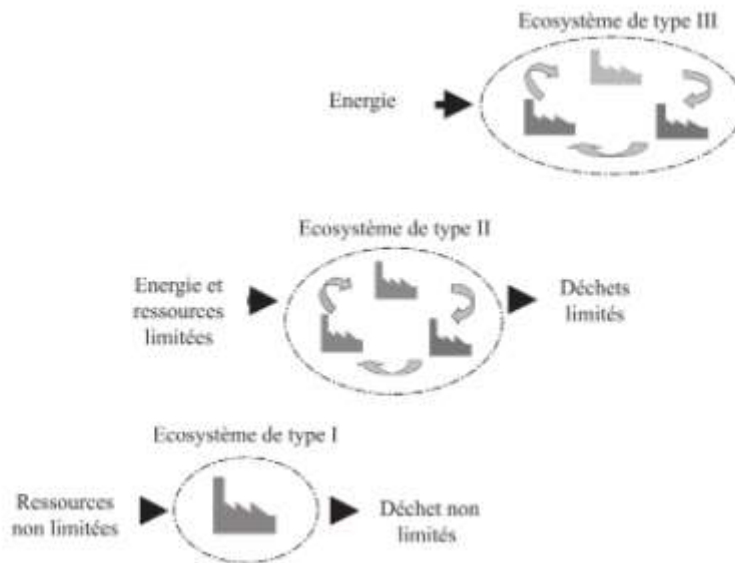
Le biomimétisme et l'économie circulaire sont des modèles qui reposent sur le fonctionnement d'écosystèmes, c'est-à-dire un fonctionnement autonome, circulaire et sans déchet. L'économie circulaire s'inspire des écosystèmes naturels, tandis que dans une réflexion biomimétique, l'écosystème est le tout premier modèle et principe à prendre en compte. On peut s'inspirer des procédés d'une plante ou d'une espèce, mais la réflexion doit être globale et écosystémique. Gauthier Chapelle (2016) a défendu une idée similaire, indiquant que ces démarches ayant pour objectif de reproduire certains grands principes de fonctionnement du vivant, concordent nécessairement, à un moment ou à un autre, aux principes fondateurs de la démarche biomimétique qui sont : observer la nature et l'imiter de manière durable.

1.4. Ecologie industrielle

L'écologie industrielle est une stratégie de développement durable qui s'inspire du fonctionnement quasi cyclique des écosystèmes naturels. Le concept d'écologie industrielle émerge aux Etats unis dans les années 1990. Selon Erkman (2004), l'écologie industrielle s'inscrit dans une optique d'écologie des sociétés industrielles c a d des activités humaines et/ou consommatrices de biens et services. L'écologie industrielle se construit sur l'études des flux et stocks de matières, d'énergies et d'informations au seins d'un système clairement délimité (zone industrielle, bassin versant...). Dans sa thèse publiée en 1992, Brad Allenby met en évidence la non-durabilité de l'organisation de la société industrielle contemporaine et dénonce le postulat à partir duquel elle s'est structurée depuis plus de 2 siècles : l'idée que les ressources naturelles sont illimitées est que la capacité de la Biosphère à retraiter les déchets et à réparer

les dommages de l'activité humaine l'est également. L'écosystème de type I en est la parfaite illustration.

Figure 2: Ecosystème industriel de type I, II et III



Source : B ALLENBY 2004, page 45

Ce genre d'organisation, dans un monde fini, aux réserves et à la capacité de régénération bornées, est absolument incompatible avec le moteur de recherche de la société contemporaine qu'est l'économie de la croissance. Nicholas Georgescu-Roegen dans son livre : « The entropy law and the economic process » a mis en évidence ce problème en se servant de la thermodynamique. Un fonctionnement de type I dans un contexte de croissance accélère la dégradation des ressources non renouvelable dans le sens où cela amène à une augmentation des ponctions de ressources naturelles jusqu'à l'épuisement et des rejets dans la biosphère jusqu'à la saturation de sa capacité de traitement. Deux cas sont possibles :

- Changer le moteur de la société, faire accepter, imaginer, innover et mettre en place « durablement » un type de société radicalement différent et mieux adapté aux capacités de la planète ;
- Modifier la structure organisationnelle de la société afin de disjoindre la croissance de l'économie de celles des ponctions de ressources naturelles et des rejets dans la biosphère.

L'écosystème de type II est nettement plus efficace que l'écosystème de type I en termes d'utilisation de ressources mais cela n'est valable que sur le court terme car le flux des ressources est unidirectionnel. Les ressources diminuent et les déchets continuent d'augmenter

inexorablement. Pour devenir viable, les écosystèmes ont continué d'évoluer de manière cyclique. Cependant, il est impossible de distinguer les ressources des déchets car les déchets d'une entreprise constituent une ressource pour une autre entreprise.

Selon toujours Braden Allenby, l'écosystème de type III est constitué d'un système où il existe de nombreux cycles, interconnecté et auto-entretenu par l'énergie solaire, la société devrait se rapprocher de ce type d'écosystème.

En somme, un écosystème industriel idéal se compose de quatre principaux acteurs à savoir :

- Les extracteurs de ressources ;
- Les fabricants ;
- Les consommateurs ;
- Les processeurs de déchets.

A cause du recyclage intensif, les flux intervenants entre les différents acteurs sont beaucoup plus importants que les flux entrant et sortant du système. En conclusion à cette section nous pouvons dire que l'EC se démarque du modèle linéaire comme annoncé dans l'introduction. Nous aborderons cependant dans la section 2 l'évolution de l'EC dans la pensée économique.

Section 2 L'évolution de l'économie circulaire dans la pensée économique

« Affirmer que le développement actuel n'est pas durable, c'est dire une évidence. Il s'agit d'un état qu'on peut qualifier de crise grave, du moins en ce qui concerne les ressources naturelles, les changements climatiques et les inégalités sociales. Les entreprises multinationales, probablement plus que tout autre acteur global, connaissent des tensions croissantes liées à l'épuisement des ressources, ce qui se traduit par une instabilité générale de l'offre et, plus encore, de la demande. On estime que la population mondiale utilise chaque année 1,5 fois les ressources renouvelables de la planète¹ »

Les enjeux actuels du développement durable ne permettent pas une séparation entre l'économie et l'environnement ce qui constitue une complexité pour l'économie circulaire. Sans remettre en cause le fonctionnement global du système économique dominant, l'économie circulaire exige d'une part le respect de la biodiversité dont la destruction n'est pas réparable au-delà d'un seuil déterminé et d'autre part il faudrait une bonne gestion des ressources naturelles ainsi que les déchets qui sont générés.

¹ Global Footprint Network (2015)

2.1. Les physiocrates et la nature

L'école des physiocrates a pour fondateur le célèbre docteur François QUESNAY. Il fut chirurgien officiel à la cour de Louis XV. Il fait un lien direct entre la nature et l'organisation économique de la société. Etymologiquement, le terme *physiocrate* désigne : « gouvernement de la nature ». Par cette définition on comprend bien l'importance attribuée par ce mouvement aux phénomènes naturels en lien avec la question de la gestion des finances de l'État et des origines de la prospérité. Quesnay avait une réflexion quasi religieuse. Dans son ouvrage *tableau économique*, paru en 1758, il explique qu'il existe un ordre naturel de l'économie basé sur le fonctionnement d'un organisme vivant. Dans cette vision organisée, la circulation du sang du corps humain est utilisée comme analogie pour justifier le parcours souhaité pour les marchandises. Elles doivent pouvoir circuler sans obstacles pour assurer la bonne santé de la société. Pour les physiocrates, toute création de richesse viendrait uniquement de la terre (production agricole). Pour les Physiocrates, l'assimilation de la société à un organisme vivant implique qu'une fois la richesse créée par la terre, l'État ne doit pas entraver la bonne circulation par des tarifs douaniers ou des contrôles des prix (non-intervention de l'État). Le laisser-faire rétablirait donc l'ordre naturel, postulant ainsi les bases de la pensée économique libérale.

Certains auteurs ont même traité de mystique la vision de Quesnay car pour eux tout devait avoir une explication qui se détache un peu du spirituel. On retient un certain optimisme vis-à-vis de la condition humaine : le rétablissement de l'ordre naturel, le travail de la terre et la libre circulation des biens sont considérés comme des voies qui permettent à la société d'accéder à un certain mieux-être. Bien que de façon moins mystique, la logique de Quesnay sera reprise par Adam Smith en 1776 dans son livre intitulé : « *Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations* ». Pour Smith l'origine de la richesse provient de l'égoïsme et l'intérêt personnel de l'homme qui tend à participer aux échanges commerciaux et à sa capacité à organiser l'industrie, notamment par la division du travail. Il ne s'agit pas d'une force naturelle ou divine qui transforme le libre échange en richesse comme pour les physiocrates mais plutôt d'une « main invisible » qui représente le mécanisme du marché, c'est-à-dire une forme d'agrégation décentralisée des désirs et des choix individuels (Daniel, 2010).

2.2. Les économistes classiques et leurs critiques

La vision des physiocrates concernant la source de la richesse a suscité de nombreuses critiques de la part des économistes classiques qui occultent le rôle des actifs naturels dans l'activité économique. La théorie économique classique se centre sur l'origine de la richesse.

La vision de Smith concernant, d'une part, les gains de productivité liés à la division du travail et, d'autre part, les bienfaits du libre-échange sur le marché est mitigée par le problème des rendements décroissants des terres, soulève David Ricardo en 1817. Ricardo accepte le principe de gains de productivité liés à la division du travail et aux nouvelles technologies de production. En revanche, il met en avant l'hétérogénéité de la productivité des terres agricoles pour en conclure que la hausse de la production totale du secteur agricole sera confrontée à une production par hectare de plus en plus faible ou coûteuse. La différence portée par Ricardo quant à la vision des physiocrates et celle d'Adam Smith sur l'optimisme s'est transformée en pessimisme par l'analyse de Malthus. Dans son livre : « *Essai sur le principe de population* » publié en 1798, il estime que la croissance démographique serait exponentielle alors que l'accroissement de la production agricole serait quant à elle linéaire. De ce fait l'humanité ferait face à une grande famine.

Avec l'introduction du marché dans la pensée économique, la séparation entre les activités économiques et la nature va s'accroître, et l'exclusion de l'environnement va davantage s'approfondir chez les néoclassiques.

2.3. L'école néoclassique et l'avènement de l'économie de l'environnement

L'école néoclassique naît pour tenter d'apporter des réponses aux critiques marxistes à cause des bouleversements politiques encourus tout au long du 19^{ème} siècle. Pour ce faire, certains économistes font des mathématiques l'outil d'expression privilégié, au sens où elles les rapprochent de leur idéal de scientificité.

Une des contributions principales de l'Économie néoclassique concerne la notion d'utilité. William Jevons (1871) estime que la valeur d'un bien ne provient pas des facteurs qui interviennent dans sa fabrication, mais plutôt du plaisir subjectif qu'en tire un agent lors de sa consommation. Les économistes néoclassiques commencent à réfléchir sur l'environnement et à trouver des alternatives suites aux nombreuses crises pétrolières et aux rapports de Meadows au début des années 1970.

Certains auteurs néoclassiques estiment que la source de la dégradation environnementale provient de la sous-évaluation économique de l'environnement. Arthur PIGOU (1920) conçoit

qu'une activité économique puisse avoir un impact sur un ménage qui ne participe pas à la relation bilatérale du marché. Cet impact peut être avantageux ou coûteux pour le ménage qui est exposé à l'externalité sans que celui-ci puisse demander compensation à celui qui est l'auteur de ladite externalité. Ici il y'a défaillance du marché ce qui permet l'intervention de l'état pour réguler le marché. PIGOU, fondateur de l'économie environnementale, propose de taxer les activités qui produisent une externalité négative et de subventionner celles qui émettent des externalités positives. On parle de taxes pigouviennes. Elles sont le fondement théorique du **principe du pollueur-payeur**. Ce principe, juridique et économique régit par l'article L.110-1 du code de l'environnement vise à réduire l'impact de l'activité humaine sur l'environnement. Les pollueurs prennent à leurs charges les dépenses relatives à leurs pollutions. Ce principe a été adopté par l'OCDE en 1972 puis officiellement reconnu par l'UE en 1987 et par l'ONU en 1992.

Ronald COASE (1960) dans son livre intitulé « the problem of social cost » dénonce la taxe pigouvienne et est contre toute intervention étatique. Il opte pour des solutions entièrement négociables sur le marché entre les différentes parties concernées (pollueurs et pollués). Pour COASE, la gestion des externalités repose essentiellement sur la définition des droits de propriété, c.-à-d. la répartition concernant les droits à polluer. Si le pollueur détient ce droit, il peut polluer et garantir une certaine somme à verser pour que celui-ci accepte ou vice versa.

A travers ce que nous avons présenté portant sur l'évolution de l'EC dans la pensée économique, il en ressort que les différents courants de pensée n'ont pas pu définir de manière unanime l'EC. Ils ont néanmoins fait une analyse sur l'environnement et sa gestion pour limiter les externalités négatives. A noter que les limites d'une école constituent le début d'une nouvelle école.

Ce n'est qu'à partir des années 70-80 que les économistes ont commencé à définir le concept d'EC en raison des limites que montre le modèle de l'économie linéaire. Dans la section 3 nous présenterons un essai de conceptualisation de l'EC

Section 3 La conceptualisation de l'économie circulaire

La démarche de l'économie circulaire n'est pas nouvelle. Avant la révolution industrielle, de nombreuses sociétés fonctionnaient sur le principe selon Lavoisier que : « rien en se perd tout se transforme ». Ces sociétés avaient un mode de gestion et d'organisation qui permettaient d'intégrer les déchets de nouveau dans le circuit économique via le réemploi ou la réutilisation. C'est le cas dans certaines sociétés contemporaines où la peau du gibier servait de vêtement

pour certains. En Côte d'Ivoire dans les années 1950, les femmes utilisaient les déchets de la nourriture pour en faire de la colle gluante afin de l'utiliser pour coller les affiches dans la ville. Cette colle est obtenue à partir du manioc (tubercule). L'économie circulaire fait mieux en dépassant ces pratiques anciennes. En effet, selon Senname (2017, p.120) « l'enjeu de l'EC n'est pas de revenir à un modèle du passé mais bien de réintégrer des pratiques anciennes du passé avec les outils du présent ». Aujourd'hui, l'Algérie comme beaucoup de pays perçoit l'économie circulaire comme un renouvellement des modes de gestion des ressources naturelles.

Cette section a pour objectif de présenter les différentes définitions et interprétations donné à l'économie circulaire mais avant cela nous allons parler de quelques notions essentielles qui s'inscrivent dans le cadre de l'économie circulaire.

Le concept de l'économie circulaire comprend 3 grandes notions à savoir :

- L'environnement ;
- Les ressources naturelles ;
- Les déchets.

3.1. L'environnement

Selon le dictionnaire (1930), le mot « *environnement* » vient de « *environner* » qui signifie faire tourner, faire le tour de, mettre autour. En 1964, il s'est ajouté au dictionnaire (de l'anglais *environment*) et défini comme l'ensemble des conditions naturelles (chimiques, biologiques, physique). Le Larousse donne plusieurs sens au terme environnement. Premièrement, l'environnement veut dire ce qui entoure de tous les côtés. Une définition plus large est donnée par « l'ensemble des éléments qui entourent un individu, une espèce et dont certains contribuent directement à subvenir à ses besoins » ou encore « ensemble des éléments objectifs (qualité de l'air, bruit etc.) et subjectifs (beauté des paysages, qualité d'un site etc.) constituant le cadre de vie d'un individu ». Vaillancourt (1995) définit l'environnement en termes d'atmosphère, ambiance, climat dans lequel on se trouve. Ces différentes définitions de l'environnement lui octroient un sens actif « mettre autour » qui est de moins en moins utilisé de nos jours et un sens passif « ce qui est autour ». Un autre constat est que l'acceptation de la définition du mot environnement comme condition extérieure susceptible d'agir sur le fonctionnement d'un système ou d'un dispositif est asymétrique.

Pour André Dauphiné (1979), l'environnement correspond à une prise en considération du milieu physique dans un cadre social (Tissier 1992). Dans son livre « Médiante (1990) »,

Augustin Berque définit l'environnement comme étant la dimension physique ou factuelle du milieu (comprenant aussi bien aussi des artefacts et des relations sociales que des faits naturels). Une autre approche intéressante est celle qui définit l'environnement à travers la notion de système. L'auteur Durand-Dastès définit l'environnement comme un système, c-à-d un ensemble cohérent d'éléments qui agissent et réagissent les uns sur les autres [...]. Un groupe humain agit sur son environnement et chacune de ses actions entraîne des effets de chaîne.

Aujourd'hui, le mot environnement est beaucoup plus utilisé par les scientifiques, économistes, politiques, biologistes, artistes etc. mais n'a pas vraiment une définition exacte. Ce terme polysémique s'accompagne de connotation très différente qui ne facilite pas la conversation entre les différents utilisateurs. La plupart du temps, le terme « *environnement* » désigne la nature ou les éléments naturels mais selon l'utilisateur, il intègre ou non ce qui a été érigé par l'homme. De plus la notion du mot environnement peut se percevoir à une échelle géographique très large : du local très restreint à un niveau planétaire. Selon les populations, il peut être perçu comme un facteur de la qualité de vie ou à l'inverse, comme une condition de survie essentielle. Malgré les différentes définitions données au terme environnement, il n'en demeure pas moins que les législateurs définissent généralement le terme environnement dans les textes de loi portant sur l'environnement, la gestion des déchets et le développement durable. En Algérie, l'article 4 la loi n° 03-10 du 11 juillet relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable, définit l'environnement comme suit : « *Les ressources naturelles abiotiques et biotiques telles que l'air, l'atmosphère, l'eau, le sol et le sous-sol, la faune et la flore y compris le patrimoine génétique, les interactions entre lesdites ressources ainsi que les sites, les paysages et les monuments naturels* ».

3.2. Ressources naturelles

L'environnement naturel est une source de ressources naturelles qui permet à l'homme de subvenir à certains de ses besoins. Selon INSEE, une ressource naturelle est une source de matière et d'énergie accessibles économiquement dans l'environnement naturel sous forme primaire avant leur transformation par l'activité humaine. Une ressource naturelle peut être renouvelable à l'échelle humaine (biomasse animale ou végétale, eau) ou non renouvelable (ressources métallique, minéraux, ressources énergétique fossile,). Les ressources naturelles ne sont pas produites par l'homme, elles sont présente gratuitement dans la nature (fauchoux, 1995).

Daly (1994) définit le capital naturel comme un stock de ressources naturelles dont sont issus les biens et services utilisés par l'homme : « *la population des poissons dans l'océan qui génère le flux de pêche allant dans le marché ; la forêt sur pied à l'origine du flux d'arbres coupés ; les réserves de pétrole dans le sol dont l'exploitation fournit le flux de pétrole à la pompe* » (Daly, 1994 cités par Hamaide et al, 2012, p12).

Les ressources naturelles fournissent des matières premières nécessaires pour le développement de l'activité économique. On parle de ressource naturelle au sens économique quand la ressource sera utilisable avec la technologie existante et exploitable avec les prix actuels. Certains auteurs (Laurent et le cacheux 2015) estiment que les matières premières diffèrent selon le type d'activité et le secteur. On parle de ressources halieutiques quand il s'agit de la pêche, on parle aussi de la terre quand il s'agit de l'agriculture.

En économie des ressources naturelles, on distingue deux types de ressources naturelles comme cité plus haut. Nous avons les ressources renouvelables (non épuisables) et les ressources non renouvelables (épuisables).

Une ressource renouvelable est une ressource naturelle dont le stock peut se reconstituer sur une courte période à l'échelle humaine (production animale, végétale cultivée (biomasse) et ne consomme pas elle-même une ressource non renouvelable. Il faudrait que le stock puisse se renouveler au moins aussi vite qu'il est consommé (article bon sens).

Dans son livre **économie des ressources naturelles** à la page 10, l'auteur Gilles ROTILLON affirme qu'une ressource non renouvelable se présente sous forme de stock fini d'un point de vue physique. En effet, comme nous pouvons le constater plusieurs questions à propos de l'épuisement du pétrole sont à l'ordre du jour. Il est certes une ressource épuisable mais nous ne savons toujours pas quel est le stock qu'il reste et combien de temps il pourra tenir. L'avènement de l'économie circulaire permet de réfléchir à l'après épuisement si c'est le cas. De nombreuses études sont faites pour tenter de répondre à ces questions concernant l'épuisement de certaines ressources naturelles qui sont primordiales pour l'activité humaine ; l'idéal serait de trouver un substitut qui ne permette pas de modifier le comportement humain. Dans le passé, l'humanité s'est trouvée confrontée à cette question, le célèbre auteur Jevons (1865) avait affirmé que selon lui après le charbon il ne trouvait pas d'autres substituts disponibles pour les années à venir. A cette époque, il y avait déjà le pétrole mais il était utilisé comme source combustible pour les lampes. Celui-ci était obtenu à partir de la distillation du charbon. L'estimation des stocks des ressources épuisables est complexe.

3.3. Déchets

Selon l'ADEME, un déchet correspond à tout matériau, substance ou produit qui a été jeté ou abandonné car il n'a plus d'utilisation précise. De plus, selon la loi du 15 juillet 1975, est considéré comme constituant d'un déchet : « *Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit, ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon* » (article L.541-1-1 du Code de l'environnement). Cependant la définition du terme ' *déchets*' est perçue de diverses manières que ce soit sur le plan économique, juridique, environnemental, sociologique etc.

3.3.1. Définition de déchets sur le plan juridique

Juridiquement parlant, le terme déchet se définit sous deux angles. Il s'agit du déchet au sens objectif et du déchet au sens subjectif.

Au sens objectif, FLÜCKIGER Alexandre (1999) affirme qu'un déchet est un bien dont la gestion doit être contrôlée au profit de la protection de la santé publique et de l'environnement, indépendamment de la volonté du propriétaire et de la valeur économique du bien. Exemple : des vieux pneus entreposés qui présentent un danger d'incendie ; les objets confisqués par l'Etat dans le cadre d'une procédure pénale et dont le juge ordonne la destruction (FLÜCKIGER, Le régime juridique des plans, 1996, p. 197 et 201).

Au sens subjectif, est un déchet tout objet, bien dont le propriétaire décide de s'en défaire volontairement. Selon une partie de la doctrine économique, un objet destiné à être réintroduit dans le circuit économique ne devrait pas être qualifié de déchet, qu'il le soit par valorisation ou par réutilisation directe dans le marché d'occasion. D'après les tenants de cette conception, toute chose susceptible d'être valorisée, que ce soit par recyclage, par réutilisation ou par valorisation thermique, échapperait au régime juridique applicable en matière de déchets. (Article : La distinction juridique entre déchets et non-déchets).

3.3.2. Définition de déchet sur le plan économique

Selon Yves MAYSTRE (1994), un déchet est une matière ou un objet dont la valeur économique est nul ou négative, pour son propriétaire, à un moment et dans un lieu donné. Pour s'en débarrasser, le propriétaire devra payer quelqu'un ou faire lui-même le travail.

3.3.3. Définition de déchet sur le plan environnemental

Selon la loi n° 01-19 de 12 décembre 2001 (Algérie), un déchet c'est : « *Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, et généralement toute substance,*

ou produit et tout bien meuble dont le propriétaire ou le détenteur se défait, projette de se défaire, ou dont il a l'obligation de se défaire ou de l'éliminer ».

3.3.4. Définition de déchets sur le plan sociologique

La définition du déchet sur le plan sociologique n'est pas si claire que ça mais il convient ici de considérer la dimension sociale dans le choix de décision. Ce qui facilitera les possibilités d'aménagements en limitant les heurts. L'implication des citoyens dans la gestion des déchets ménagers peut apparaître comme novatrice, mais bien des exemples ont montré que l'information claire et transparente permet de « débloquer » des situations tendues comme l'installation d'un incinérateur ou l'implantation/agrandissement d'un centre d'enfouissement. (Tristan Turlan 2018).

3.4. Définition de l'économie circulaire

Le concept « *économie circulaire* » suscite un intérêt grandissant auprès de la communauté des affaires, des gouvernements, des citoyens et du monde universitaire. La définition de l'économie circulaire ne fait pas l'unanimité jusqu'à aujourd'hui.

Pour de Nicolas Hulot, l'économie circulaire consiste à : « *rapprocher nos écosystèmes industriels du fonctionnement équilibré et quasi-cyclique des écosystèmes naturels* ». Par exemple concevoir des produits en anticipant leur recyclage, valoriser l'intégralité des ordures etc.

Selon la Fondation Ellen MacArthur, l'économie circulaire est un nouveau système industriel fondé sur la mise en place de cycles de production et de consommation en boucles, découplés de l'extraction de ressources non renouvelables. Deux types de cycles existent : celui des nutriments techniques (produits, composantes et matériaux non organiques) et celui des nutriments biologiques (matières biodégradables). Cette conception implique que la nature même de la production et de la consommation se transforme à mesure que ces dernières deviennent de plus en plus circulaires.

En effet il s'agit d'une approche industrielle systémique et résiliente, fondée sur le principe des cascades successives de processus, qui élimine la notion de déchet et fonctionne à partir de ressources et d'énergies entièrement renouvelables. C'est également un système qui demeure pleinement efficace quelle que soit l'échelle à laquelle il est appliqué.

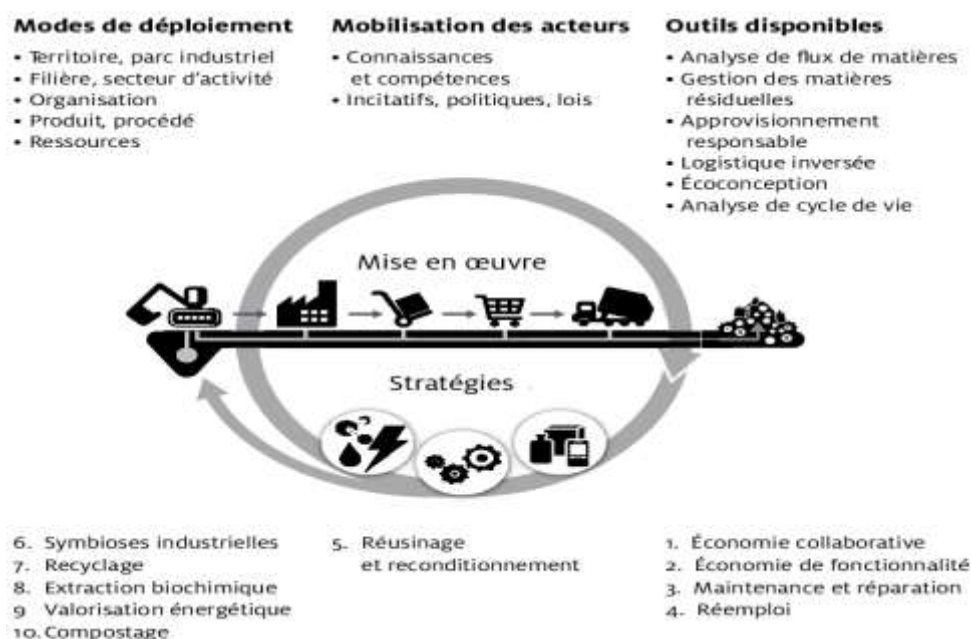
De multiples organismes ont aussi donné leurs définitions de l'économie circulaire, en Algérie peu d'auteurs en parlent car l'économie circulaire est en plein essor. Cependant en France, L'ADEME le défini comme : « *un système économique d'échange et de production qui, à tous*

les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en améliorant le bien-être des individus ». Selon L'ADEME la mise en place d'une économie circulaire génère peu de pertes que possible.

Certains auteurs comme Dominique Bonet définissent l'économie circulaire comme l'ensemble des activités de réduction, de réutilisation et de recyclage menés durant le processus de production, de circulation et de consommation. Donc on évoque le principe de 3 R (Réduire, Réutiliser, Recycler).

Pour mieux appréhender ce concept, des chercheurs ont proposé une figure qui l'illustre (économie circulaire) parfaitement.

Figure 3: Schéma pédagogique de l'économie circulaire



Source : l'économie circulaire de Sébastien SAUVE

A travers cette figure on peut bien constater que la mise en œuvre d'une économie circulaire parfaite doit suivre ces différents points. Il est important de noter que cette mise en place se doit d'être inclusive cad il faut qu'il puisse avoir la participation de tous les différents acteurs. Il pourrait donc avoir un effet sur les individus, a minima à titre de consommateurs, comme sur les organisations (gouvernements, industries, entreprises d'économie sociale, etc).

L'économie circulaire peut être aussi décrit comme un processus mettant en réseaux les acteurs d'un territoire et se fonde sur 7 modes de management des produits et des processus, tel que l'illustre le schéma ci-dessous.

Figure 4 : Le développement de l'économie circulaire en 7 points.



Source (ADEME)

L'économie circulaire, basée sur l'écologie industrielle est un terme générique pour une économie industrielle, qui est dans sa conception et son intention même, régénératrice des biens consommés. Ceux-ci doivent être conçus pour être réutilisés, fournir de nouvelle matière première avec une haute qualité et sans nuire à la biosphère. L'économie circulaire tend vers l'utilisation des énergies renouvelables, cherche à éliminer les produits chimiques toxiques et vise un recyclage optimal du produit en fin de vie (Agnes Lancini, 2014).

Conclusion

A travers ce chapitre nous avons essayé de faire une revue de littérature concernant l'économie circulaire en abordant les bases théoriques ainsi que l'évolution du concept et la conceptualisation. La définition de l'économie circulaire a connu une évolution à travers le temps en fonction des différents courants d'écoles. Néanmoins, même si les auteurs ne s'accordent pas sur la définition de l'EC, il y'a certains principes qui sont acceptés de tous à savoir : l'exploitation des ressources naturelles en tenant compte des stocks restants, la reconsidération de l'aspect économique, social et environnemental des déchets, etc. L'EC s'inscrit aussi dans une optique de développement durable ce qui redéfinit le rôle de l'entrepreneur. Face à un contexte d'incertitude, l'EC offre aux différents entrepreneurs des avantages écologique (réduction de la consommation de ressources et d'énergie) et économiques (réduction du chômage par la création d'emploi, stabilité des prix des matières première).

Dans le second chapitre, nous verrons comment l'économie circulaire peut-il être un outil pour l'émergence de l'entrepreneuriat vert.

Chapitre 2 :

L'entrepreneuriat vert au service de de l'économie circulaire : cas de l'Algérie

Introduction

De nos jours, l'entrepreneuriat constitue un phénomène qui est attractif pour beaucoup de scientifiques notamment pour les chercheurs dans les domaines de l'économie et de la gestion. L'entrepreneuriat est un concept complexe qui a pris plusieurs significations au cours du temps. Thierry Verstraet définit l'entrepreneuriat comme étant un phénomène combinant un individu et une organisation, l'un se définit par rapport à l'autre et vice versa. L'entrepreneuriat apparaît aussi comme une solution pour lutter contre le chômage.

Le contexte de l'environnement actuel déstabilisé par le changement climatique engendré particulièrement par l'industrialisation a conduit à développer des domaines d'entrepreneuriat très variés. Pour cela nous devons réfléchir sur des nouveaux comportements à adopter en vue d'innover (création de projet vert) pour faire face à la dégradation de l'environnement qui est déjà très coûteux pour l'humanité.

Soucieux de la dégradation de l'environnement les entrepreneurs verts tentent tant bien que mal d'apporter des solutions idoines ou innovantes quant aux modalités de production, de consommation des biens et services et proposent un modèle d'entreprise qui lie environnement et économie. Leur concept « *entrepreneuriat vert* » s'attaque aux défis environnementaux et sociaux. Les entrepreneurs verts saisissent les opportunités dans le domaine de l'économie notamment dans l'économie circulaire. Les différents modèles économiques des entrepreneurs verts créent une valeur sociale et écologique.

En Algérie, plusieurs mesures, réformes et initiatives visant à diversifier l'économie, à améliorer le climat des affaires, protéger l'environnement, à développer des filières vertes et à promouvoir les territoires ont été mis en place. Pour ce faire il faudrait une consolidation et une meilleure articulation dans le cadre d'une stratégie nationale de promotion pour l'entrepreneuriat vert dans le plan quinquennal de développement économique et social² (2015-2019) qui favorise un mode de production et de consommation durable tout en contribuant à la création de richesses et d'emplois. Une telle stratégie devrait bien sûr mettre en avant une

² Le nouveau plan quinquennal de croissance (2015 - 2019) encourage les investissements dans les secteurs clés de l'économie verte (agriculture, eau, recyclage, valorisation des déchets, industrie et tourisme).

approche fondée sur les enjeux locaux qui puisse répondre à la durabilité de l'environnement³. Ce chapitre sera subdivisé en trois sections.

Et d'abord, dans la section 1 nous présenterons les concepts de base relatif à l'entrepreneuriat en générale et de l'entrepreneuriat vert en particulier.

Ensuite, la section 2 portera sur l'entrepreneuriat vert et ses déterminants.

Enfin, nous terminerons notre chapitre par une section 3 qui sera axé essentiellement sur l'analyse de l'entrepreneuriat vert en Algérie tout en essayant de nous référer au cas de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Section 1 Concepts de base de l'entrepreneuriat

L'entrepreneuriat possède un panel de définition. En ce sens sa définition ne fait pas l'unanimité, plusieurs auteurs ont tenté de donner leurs définitions ainsi que de montrer le rôle que joue l'entrepreneuriat dans la sphère économique, sociale et environnementale.

1.1. Définition de l'entrepreneuriat

La littérature propose une vague de définition concernant l'entrepreneuriat.

Selon Thierry VERSTRAETE : « *l'entrepreneuriat est le processus qui amène les personnes à envisager la propriété d'une entreprise comme une option ou solution de carrière viable, à arriver avec des projets d'entreprise à apprendre, à devenir des entrepreneurs, à lancer et à développer une entreprise* »⁴.

Il définit aussi l'entrepreneuriat comme : « *L'entrepreneuriat est un phénomène trop complexe pour être réduit à une simple définition, son intelligibilité nécessitant une modélisation. Cette complexité exclut la possibilité d'une délimitation stricte et univoque de ses frontières sémantiques* »⁵.

Il considère l'entrepreneuriat comme un phénomène complexe qui peut être réduit à un type particulier d'organisation lancé par un entrepreneur qui agit dans le but d'atteindre ses objectifs fixés au préalable. Dans le concept entrepreneurial il y'a aussi le terme *entrepreneur*. Le fait de vouloir entreprendre est alors incité par l'individu.

³ L'« économie verte en Algérie » une opportunité pour diversifier et stimuler la production nationale" Rapport de la commission économique pour l'Afrique. Bureau pour l'Afrique du Nord. Disponible sur <https://www.uneca.org/fr>

⁴ VERSTRAETE, « Entrepreneuriat : modélisation du phénomène », revue de l'entrepreneuriat, vol 1 n°1, 2001

⁵ VERSTRAETE, « Histoire d'entreprendre : les réalités de l'entrepreneuriat », 2000, Edition EMS, p11

BERREZIGA Amina et MEZIANE Amina dans leur ouvrage intitulé COMMUNICATION LA CULTURE ENTREPRENEURIALE CHEZ LES ENTREPRENEURS ALGERIENS (2013) exposaient la définition de Alain Fayolle et A-J. Fillion concernant l'entrepreneuriat. Pour eux l'entrepreneuriat c'est : « *le processus par lequel des personnes prennent conscience que le fait de posséder leur propre entreprise constitue une option ou une solution viable. Ces personnes pensent à des entreprises qu'elles pourraient créer, prennent connaissances de la marche à suivre pour devenir un entrepreneur et se lance dans la création et le démarrage d'une entreprise* ».

Pour pierre-André JULIEN et MARCHESNAY, le terme entrepreneuriat provient du Québec (CANADA) et a été choisi par le conseil de la langue française en lieu et place du terme anglais 'entrepreneurship'. Il désigne : « *l'état de celui ou de ceux qui sont entrepreneurs. Cet état résulte de plusieurs facteurs plus ou moins complémentaires, l'esprit d'entreprise, la création d'entreprise et l'action d'entreprendre ou de conduire une entreprise en étant entrepreneurs*⁶ ».

1.2. Aperçu historique de l'entrepreneuriat et types d'entrepreneuriat

Dans cette section nous parlerons brièvement de l'histoire de l'entrepreneuriat ainsi que les types d'entrepreneuriat.

1.2.1. Aperçu historique

A la fin de la deuxième guerre et jusqu'à la fin des années 1970 le succès des grandes entreprises fut colossale dans le monde économique. C'est l'économiste Joseph Schumpeter (1950) qui est à l'origine de la compréhension de l'entrepreneuriat. Pour lui, un entrepreneur est un homme ou une femme qui va être capable de modifier une idée en une innovation gagnante. Il affirme aussi que l'entrepreneuriat doit mener vers une « *destruction créatrice* » dans un monde économique et ce en remplaçant les anciens produits par de nouveaux produits.

Quelques temps plus tard, Knight (1967) et Peter Drucker (1970) affirment que l'entrepreneuriat est une activité qui consiste à prendre des risques. Ils pensent aussi qu'une personne qui prend des risques, se met en danger tant sur le plan financier que personnel a l'âme d'être un grand entrepreneur.

⁶ JULIEN et MARCHESNAY, « Entrepreneuriat, développement du territoire et appropriation de l'information » 2012

Ce n'est qu'en 1985 que l'on découvre le terme « intrapreneuring » grâce à Giffort Pinchot. Ce terme désigne plusieurs activités d'entrepreneuriat au sein d'une même et grande organisation.

A partir de 2005 Verstraet et Fayolle mettent en lumière quatre paradigmes qui serviront à mieux cerner le domaine de la recherche en entrepreneuriat.

1.2.2. Types d'entrepreneuriat

Ils existent plusieurs types d'entrepreneuriat nous allons parler des types en fonction de certains critères tels que le statut juridique, le nombre d'entrepreneurs etc...

- **L'entrepreneuriat individuel et collectif**

L'entrepreneuriat individuel c'est le choix d'une personne qui se donne les moyens d'avoir une activité rémunératrice tout en se démarquant des autres.

Selon le pôle d'entreprise collectif du Canada (SISMIC), L'entrepreneuriat collectif, c'est une façon différente de se lancer en affaires pour les entrepreneurs animés par le désir d'avoir un impact social concret dans leur milieu de vie et qui partagent des valeurs de démocratie, d'équité et de solidarité. Ici l'entrepreneur collectif est une personne qui a décidé de s'associer avec d'autres personnes qui ont les mêmes visions. L'entrepreneuriat collectif est aussi sous la forme de coopérative et mutuelle.

- **L'entrepreneuriat masculin et féminin**

L'entrepreneuriat masculin est l'ensemble des activités exercés par des hommes. La littérature économique en parle moins. Avec la montée du féminisme et de la prise de parole des femmes il en naît un nouveau concept qui se nomme entrepreneuriat féminin.

Selon « le rapport final de l'étude sur la transformation de la cellule d'appui à l'entrepreneuriat féminin en Centre National de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (CNPEF) », établis en 2009 par les consultants Djibo et Abdoulahi du Niger, la définition suivante de l'entrepreneuriat féminin a finalement été retenue : « L'entrepreneuriat féminin est le processus par lequel une femme ou un groupement de femmes crée ou développe majoritairement une structure économique et sociale comprenant des moyens matériels et financiers et une ou plusieurs personnes travaillant de manière organisée pour fournir des biens ou des services destinés au marché en vue de réaliser un bénéfice ».

- **L'entrepreneuriat privé, public et social**

L'ensemble des définitions données par les auteurs concernant l'entrepreneuriat privé/public s'apparente beaucoup au statut juridique de l'entreprise. En ce sens une entreprise privée c'est une entreprise qui appartient en totalité ou majoritairement à des personnes physiques ou morale. Tandis que le professeur Charles FIGUIERE (professeur à l'université Aix Marseille), une entreprise publique est une entreprise qui appartient soit de manière totale ou majoritaire à l'Etat ou à des collectivités territoriales et sur laquelle ils peuvent exercer une influence prépondérante.

De nos jours l'entrepreneuriat social est un terme issu du « *management* » actuellement en vogue, dans les universités, écoles, colloques, etc. Selon Impact France organisation dans l'optique de l'économie sociale et solidaire (ESS), L'entrepreneuriat social consiste à créer une activité économique viable pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux (accès aux soins, aux énergies, au logement, gâchis à grande échelle, chômage de longue durée, circuits courts, bio, croissance verte, etc.).

- **L'entrepreneuriat formel et informel**

L'entrepreneuriat formel correspond à l'ensemble des activités autorisées et légale par l'Etat alors que l'entrepreneuriat informel même si elle permet à certaines personnes de subvenir a leur besoin c'est l'ensemble des activités exercés dans le « *noir* » et elles sont interdites par l'Etat.

- **L'entrepreneuriat occasionnel et durable**

L'entrepreneuriat occasionnel correspond à des activités qui sont dit passager, limité par la durée alors que certains auteurs comme Stefan Schaltegger et Marcus Wagner définissent l'entrepreneuriat durable comme étant un concept différent. Ses objectifs intègrent à la fois l'environnement et les aspects sociaux. Surtout, l'entrepreneur durable voit grand : il veut remodeler le marché, la société et les réglementations. Il mise surtout sur l'innovation, il mise sur le marché de masse et a pour intention de procurer un avantage a une plus grande partie de la population.

1.3. Le paradigme de l'entrepreneuriat

La multitude de définitions donné au concept « *entrepreneuriat* » ne permet pas de l'associer à un seul paradigme. Verstraet et Fayolle (2004) ont proposé les quatre paradigmes dominants pour la recherche en entrepreneuriat qui sont :

- Paradigme de l'opportunité d'affaires ;
- Paradigme de la création d'organisation ;

- Paradigme de la création de valeur ;
- Paradigme de l'innovation.

Nb : un paradigme est une construction théorique faisant l'objet d'une adhésion d'une partie suffisamment significative des chercheurs qui, au sein de la communauté ainsi constituée, partagent le même point de vue proposé par le paradigme. Par construction théorique, on peut entendre : concept, modèle, théorie ou tout autre qualificatif résultant d'une intellectualisation d'un objet ou d'une notion.

1.3.1. Paradigme de l'opportunité d'affaires

Nous allons donner des définitions ayant pour point commun « opportunité ».

Selon le Larousse, opportunité signifie : « *qualité de ce qui est opportun, occasion favorable.* (Opportun : qui convient au temps aux lieux, aux circonstances ; qui survient à propos) ».

Pour Bygrave et Hoffer : « *Un entrepreneur est une personne qui perçoit une opportunité et crée une organisation pour la saisir*⁷ ».

Pour Timmons : « *L'esprit d'entreprise est le processus consistant à créer ou à saisir une opportunité et à la poursuivre indépendamment des ressources actuellement contrôlées*⁸ »

Shane et Venkatarman (2000, p 218) propose cette définition : « *L'examen scientifique de la manière dont, par qui et avec quels effets, les opportunités de créer des biens et services futurs sont découvertes, évaluées et exploitées (Venkataraman, 1997). Par conséquent, le domaine implique l'étude des sources d'opportunités ; le processus de découverte, d'évaluation et d'exploitation des opportunités ; et l'ensemble des individus qui les découvrent, les évaluent et les exploitent.* »

A travers ces différentes citations on peut voir que la plupart des auteurs parlent tous de « opportunité » qui s'accompagne souvent des différents aspects de l'entrepreneuriat. Timmons (1994) suggère d'associer le contrôle des ressources permettant de poursuivre l'opportunité tout en l'exploitant. (Lorsque l'entrepreneur a une opportunité il doit exploiter aux maximum les ressources dont il dispose pour mettre toutes les chances de sont cotés). Bygrave et Hoffer accommodent le paradigme de l'opportunité à celui de la création d'une entreprise et leur propos porte beaucoup plus sur l'entrepreneur que sur l'entrepreneuriat. Shane et Venkatarman

⁷ Bygrave, W.D. et C.W. Hofer (1991) : « Theorizing about entrepreneurship ». Entrepreneurship Theory and Practice, hiver, vol. 16, n° 2

⁸ Cité par Verstraete (2003) « proposition d'un cadre théorique pour la recherche en entrepreneuriat », Editions de l'ADREG, <http://asso.nordnet.fr/adreg>

(2000) quant à eux dans ce paradigme important parlent d'intégrer une approche à la fois processuelle (découverte, évaluation et exploitation de l'opportunité) et des individus (découvreur, évaluateur et exploitateur). Cette vision de ces auteurs nous amène à nous poser des questions. Comment, quand, à quel moment faut-il entreprendre ? pourquoi, quand, et comment les opportunités s'offrent à nous pour la création des biens et services ? pourquoi les autres n'arrivent pas à avoir ces mêmes opportunités et en profiter aussi ? pourquoi, quand, et comment les différents modes d'action sont utilisés pour exploiter les opportunités entrepreneuriales ? Shane et Venkatarman précisent que l'entrepreneuriat ne requiert pas, mais peut inclure, la création d'une nouvelle entité. Ils se sont appuyés sur les propos de Mueller (1993) et Casson (1982) qui disaient que l'entrepreneuriat peut se produire au sein d'une entreprise existante.

En ce qui concerne les explications de la définition du Larousse y'a un rapprochement avec un aspect financier quand on parle d'opportunité d'affaire.

Il y'a aussi un autre aspect qui est important dans ce paradigme. Il s'agit de de la recherche d'informations⁹. Il existe des opportunités mais elles ne se perçoivent pas comme les fruits sur un arbre. Généralement pour détecter l'opportunité il faut une recherche plus ou moins explicite d'informations.

Les informations recueillies peuvent permettre la construction d'une opportunité ou éclairer nos idées par rapport à ce qu'on avait en tête avant d'avoir reçu l'information.

1.3.2. Paradigme de la création d'organisation

Nous donnerons diverses définitions du terme centrale « *organisation* » avec quelques explications.

Selon le Larousse « *organisation* » signifie : action d'organiser, de structurer, d'arranger ; manière dont les différents organes ou parties d'un ensemble complexe, d'une société, d'être vivant sont structurés, agencés ; groupement, association, en général d'une certaine ampleur, qui se propose des buts déterminés.

Le terme organisation est polysémique, il est souvent défini comme l'action d'organiser mais l'organisation renvoie aussi à des niveaux d'analyses multiples (Verstraet, 2002).

« Dans notre thèse, l'entrepreneuriat est vu comme un phénomène conduisant à la création d'une organisation impulsée par un ou plusieurs individus s'étant associés pour l'occasion »

⁹ Information renvoi ici au fait de rechercher sans cesse, peu importe les risques.

(Verstraet, 2003, p.13). Il n'est pas aisé de parler de la première personne à être l'initiateur du paradigme de la création d'une organisation en entrepreneuriat. Certains ouvrages citent Schumpeter car pour lui l'entrepreneur conçoit l'organisation ce qui correspond davantage à une forme innovante permettant l'investigation des marchés qu'à la création d'une organisation telle que la travaille aujourd'hui les chercheurs dans le domaine de l'entrepreneuriat.

Comme nous avons en parler dans la première partie partant de la même définition, pour Bygrave et Hoffer (1991), l'organisation correspond à une firme.

1.3.3.Paradigme de la création de valeur

Nous donnerons plusieurs propos dits à l'encontre de « *valeur* » qui est le terme central.

Dans sa thèse soutenue en 1993 à la page 57, Bruyat (1993) disait ceci : « *l'objet scientifique étudié dans le champ de l'entrepreneuship est la dialogique individu/création de valeur* ». Empiriquement parlant, la création de valeur a été identifié par Gartner (1990) comme un thème situé au cœur de l'entrepreneuriat. Grâce à sa thèse, Bruyat a ouvert beaucoup de pistes pour les autres chercheurs dans le domaine de l'entrepreneuriat (création de valeur). Pour Bruyat, le champ de l'entrepreneuriat s'ancre dans la relation liant un individu et la valeur que ce dernier crée. Le système entrepreneurial est en interaction avec son lieu d'implantation (son environnement) et se trouve « *entraîner* » dans un processus par rapport auquel le temps constitue une dimension incontournable (Bruyat et Julien, 2001). Cette vision rejoint celle de Gartner (1985) dans laquelle les dimensions importantes sont : les individus, l'environnement, l'organisation et le processus.

Dans le Larousse valeur signifie : prix selon lequel un objet peut être échangé, vendu, et en particulier, son prix en argent ; analyse d'un produit mettant en relation ses fonctions et son coût pour en déterminer la valeur. Dans ce paradigme de la création de valeur, il convient de s'accorder sur la définition même de la valeur. Cette dernière appartient aux bases classiques des sciences économique où elle s'exprime par les échanges effectués entre les agents économique par l'intermédiaire des prix déterminés par les marchés (Bruyat et Julien, 2001).

Selon Ronstad (1984, P.28), L'esprit d'entreprise est le processus dynamique de création de richesses supplémentaires. Ces richesses sont créées par des personnes qui assument les principaux risques - capitaux, temps et/ou engagement professionnel - liés à la création de valeur pour un produit ou un service. Le produit ou le service lui-même peut ou non être nouveau ou unique, mais l'entrepreneur doit d'une manière ou d'une autre apporter de la valeur

en s'assurant et en allouant les compétences et les ressources nécessaires. En ce qui concerne les apports apportés dans ce paradigme, la définition de Ronstad est la plus illustrative.

1.3.4. Paradigme de l'innovation

La théorie économique s'est tardivement intéressée à l'innovation. Joseph Schumpeter est l'un des premiers à avoir travaillé sur le lien entre innovation et l'entrepreneuriat. Il considère que la firme qui innove crée une rupture dans les conditions de la concurrence car elle dispose d'un avantage compétitif. Fayolle¹⁰ disait en ce sens : « *l'entrepreneuriat et l'innovation sont associés depuis que l'économiste Schumpeter à évoquer la force du processus de la création destructrice qui caractérise l'innovation* ». L'entrepreneur est l'innovateur qui engendre cette création destructrice. Celle-ci (la création destructrice) est la résultante de nouveaux produits et business model qui se lancent sur les marchés et qui remplacent les anciens marchés. La destruction créatrice est à la base du dynamisme industriel et de la croissance à long terme.

Julien et Michel Marchesnay ont soutenu que le moteur de l'entrepreneuriat est l'innovation. Elle constitue en elle-même le fondement de l'entrepreneuriat, car celle-ci suppose des idées, visions nouvelles pour soit offrir ou produire des nouveaux biens et services mais encore pour une réorganisation de l'entreprise. L'innovation consiste à avoir une vision nettement mieux que celle qu'on avait cad concevoir une entreprise différente. C'est aussi proposer une nouvelle façon de faire, de vendre, de produire etc.

La section 1 nous a permis de mettre l'accent sur les concepts de base de l'entrepreneuriat dans sa globalité. Dans la section suivante nous porterons notre analyse sur les déterminants de l'entrepreneuriat vert ainsi que sa définition.

Section 2 Définitions et déterminant de l'entrepreneuriat vert

Durant ces dernières années, grands nombres d'entrepreneurs portent une attention particulière sur la durabilité et l'innovation en termes d'investissement et surtout dans le cadre de la promotion du bien-être environnemental. Dans cette section nous parlerons de la genèse de l'entrepreneuriat vert ainsi que tous les aspects qui l'accompagnent

NB : le terme entrepreneuriat vert est assimilable à l'entrepreneuriat environnementale.

¹⁰ Fayolle « Entrepreneuriat : Apprendre à entreprendre », Dunod, Paris, 2004, P10.

2.1. Conception théorique de l'entrepreneuriat vert

Le développement de l'entrepreneuriat vert s'établit dans un contexte marqué d'une part par la prise de conscience des différents acteurs territoriaux ainsi que la limite du système économique avec ses incertitudes et d'autres part une reconnaissance de l'entrepreneuriat comme remède pour les nombreuses préoccupations économiques et sociales induite par le système.

En Algérie, cette prise de conscience est encore précaire, car l'environnement de la wilaya de Tizi-Ouzou n'est pas souvent propice pour ce genre d'idée. Cela se traduit par les difficultés environnementales auxquelles font face certains entrepreneurs de la wilaya de Tizi-Ouzou. Ces difficultés sont pour la plupart les feux de brousse et le manque de financement de l'Etat.

Ces images (source Algérie 360) ci-dessous montrent l'état des lieux de la Wilaya de Tizi-Ouzou véritable obstacle des entrepreneurs du secteur vert/environnemental.

Figure 5: Incendie dans la wilaya de Tizi-Ouzou



Source : Journal Algérie 360

Les différentes études établies par les chercheurs sur la relation entre l'intégration de l'environnement dans les entreprises et les effets économiques et stratégiques de cette action se construisent principalement autour de deux conceptions. Dans un premier temps il s'agit de l'approche classique qui considère l'environnement comme un obstacle économique et social ; cependant même si elle regorge des avantages, ils ne compensent pas les coûts souvent importants qu'elles impliquent pour l'entreprise. Deuxièmement, depuis les années 90 la conception dominante dont en parlent plusieurs auteurs est que les différentes actions pour réduire les impacts sur le milieu naturel sont profitables pour l'entreprise.

Ces visions opposées entre les chercheurs concernant les deux conceptions dominent les débats sur les enjeux économique des actions environnemental. Cela a poussé les chercheurs à explorer de nouvelles pistes, ce qui a favorisé l'émergence d'une nouvelle conception qui conçoit l'environnement comme un processus entrepreneurial.

2.2. Approche classique de l'environnement

La prise en compte de l'environnement par les entreprises était quasi absente jusqu'aux années 2000. Elle se limitait qu'au respect de la législation. Olivier Boiral professeur d'économie expliquait en 1997 que l'engagement environnemental est resté pendant longtemps réactif et motivé par le développement des législations constituant la principale contrainte pouvant compromettre la pérennité et la légitimité sociale de leurs activités. Les différentes théories s'insérant dans cette approche sont : la théorie des parties prenantes et la théorie des externalités négatives et des coûts de dépollution.

- La théorie des parties prenantes conçoit selon (Philips, 2003) l'engagement environnemental comme une décision stratégique qui répond premièrement à un objectif de moral en s'intéressant à l'équilibre des parties prenantes, puis secondairement elle est une approche qui se préoccupe de la gestion des parties prenantes dans le but de garantir la pérennité de l'entreprise face aux pressions écologiques qui apparaissent comme des contraintes et des coûts susceptibles de menacer la pérennité des organisations. Selon Boiral (2005), cela signifie qu'une entreprise ne gérant pas ses relations avec ses parties prenantes de manière approprié se verrait potentiellement soumise à différentes formes de conflits, crises et blocages allant jusqu'à une remise en question de son droit d'exister.
- La théorie concernant les externalités et les coûts de dépollution constitue la base économique de cette perspective (Boiral, 2005). Dans cette théorie économique classique, il existe des préjudices environnementaux ((problèmes de santé, accélération de la corrosion, pertes de récoltes, détérioration d'un site récréatif ou touristique, épuisement des ressources naturelles, etc.) qui sont causé par les activités industrielles et sont perçu comme des externalités négative. La réaction de la société concernant ces externalités se traduit par des normes environnementales et des normes réglementaires qui vont conduire les entreprises à internaliser ces coûts par différentes actions dans le but de réduire l'impact sur l'environnement naturel. Pour pouvoir internaliser ces externalités il faut tenir compte des coûts de dépollution, des charges liées en particulier à l'acquisition des équipements environnementaux (épurateurs d'air, filtres, compacteurs procédés plus

propres, etc.) ainsi que des dépenses de fonctionnement (main-d'œuvre, maintenance, entretien, etc.) (Boiral, 2005).

En guise d'appui l'image ci-dessous est un compacteur qui permet en quelque sorte d'internaliser les externalités négative. Elle est utilisée pour recycler les cartons c.-à-d. lors de la réception de nouveau stocks de produit dans un commerce à défaut de jeter le carton le patron du commerce à préférer les recycler. Les cartons ainsi compacter seront revendu à une autre société pour fabriquer ou emballer des objets.

Figure 6: Compacteur



(Source : carrefour city saint charles)

Certains auteurs pensent que certaines entreprises n'ont pas de compétences nécessaires dans la gestion de l'environnement. Ils soutiennent que toutes les ressources qui vont être consacrées à la protection de l'environnement risquent alors d'être gaspillées et sous-utilisées. Pour cela, ils proposent que les entreprises se consacrent uniquement à faire leur profit et ensuite verser une partie de leur profit à des associations ou organismes spécialisés dans le traitement d'enjeux sociaux et environnementaux (Hollandts, Valiorgue, 2011).

2.3. Approche basée sur le développement durable

Dans le début des années 90 plusieurs travaux ont été fait dans le but de promouvoir la mise en place des stratégies environnementales centrées sur les principes du développement durable (Comelieu, 1994). En 1987, le rapport de la Commission mondiale sur l'Environnement et le Développement, connu sous le nom du rapport Brundtland avec à sa tête la Norvégienne Gro Harlem Brundtland a défini de la manière suivante : « *le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations présente sans compromettre la capacité*

des générations futures à répondre aux leurs ». Omniprésent dans le discours des entreprises et des gouvernements depuis la fin des années 80, ce concept a largement contribué à populariser la vision « Win-Win » des relations entre les actions environnementales et les intérêts économiques (Boiral, 2005).

Qu'est-ce que le développement durable ?

Le développement durable, un concept qui voit le jour au début des années 1970 et est considéré comme la nouvelle forme d'aborder l'économie en intégrant les aspects sociaux et environnementaux. La définition du développement durable la plus utilisée est celle donnée par le « rapport de Brundtland » en 1987, qui est la suivante :

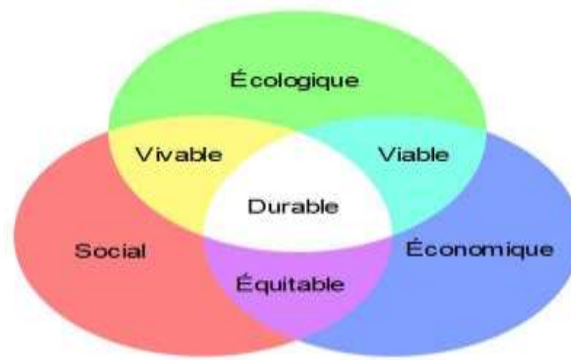
« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

A noter aussi que le développement durable est fondé sur trois piliers essentiels, qui lui donnent tout son contenu. Les trois piliers du développement durables sont : le pilier économique, pilier social et le pilier environnementale qui sont fondamentaux. Avec l'évolution des recherches certains auteurs lui trouvent un quatrième pilier qui est celui de la bonne gouvernance (institutionnel). Dans le cadre du travail je donnerai un plus de détail sur le pilier environnemental.

❖ Pilier environnemental

C'est évidemment le pilier le plus connu. Le développement durable est souvent réduit à tort à cette dimension environnementale. Il est bien vrai que dans les pays industrialisés, l'environnement est l'une des principales préoccupations en la matière mais nous consommons et produisons trop de déchets. Il s'agit de rejeter les actes nuisibles à notre planète pour que notre écosystème (la biodiversité, la faune et la flore) puisse être préservé. Le DD doit être efficace sur ces 3 piliers. Ces piliers sont en quelque sorte les outils et les fondements à respecter, à concilier et à mettre en œuvre pour arriver à atteindre les objectifs du développement durable.

Figure 7: Les piliers du DD



Source : Green Matériels

Selon Valiorgue (2011), s'engager dans une démarche responsable permet tout d'abord de minimiser les coûts implicites liés à des actions irresponsables qui peuvent potentiellement générer d'importants coûts explicites (pour réparer par exemple des effets externes négatifs). Pour porter, l'un des premiers à remettre en cause le postulat traditionnel du lien négatif entre actions environnementales et compétitivité des entreprises, le développement de la réglementation environnementale appelle au contraire des dépenses et des transformations susceptibles d'alourdir les coûts.

Les travaux qui défendent cette conception ont permis pour la plupart de démontrer divers avantages pouvant découler des initiatives environnementales à savoir l'économie des matières premières et d'énergie, réduction des coûts de traitement des contaminants et des frais d'enfouissement dans le sol, innovation technologique etc. Hollandts et Valiorgue (2011) confirment aussi que les entreprises engagées dans des démarches responsables bénéficient également d'une meilleure image auprès du public, ceci améliore les rendements et l'efficacité des budgets de communication et permet de différencier positivement ces entreprises par rapport à leurs concurrents moins impliqués dans ce type de démarche. Pour cela, les tenants de cette approche positive des effets de la responsabilité environnementale sur la performance de l'entreprise n'ont eu de cesse d'accumuler les hypothèses et les preuves empiriques sans arriver à offrir une vision théorique qui fait consensus chez les auteurs (Boiral, 2005).

2.4. Définition de l'entrepreneuriat vert

Le concept « *entrepreneuriat vert* » ne fait pas l'unanimité au sein de la communauté scientifique. Nous allons dans un premier temps définir deux concepts qui nous permettront de comprendre ce qu'est l'entrepreneuriat vert et ensuite donner la définition de la PNUE concernant l'entrepreneuriat vert.

Qu'est-ce que « ecopreneur » ?

Selon l'agence de coopération internationale allemande pour le développement, un ecopreneur est un acteur de l'économie verte qui représente le mariage entre l'économie et l'environnement en tenant compte du facteur humain et du développement social. La communauté scientifique ne s'est pas encore accordée sur une définition plus spécifique, plutôt à cause d'un manque d'analyse empirique. En l'absence d'une acceptation claire, il fait l'objet de définitions diverses articulées autour de la démarche entrepreneuriale (prise de risque, innovation, créativité) et d'une conscience écologique.

Qu'est-ce qu'une économie verte ?

L'économie verte est selon le PNUE « un système d'activités économiques liées à la production, la réparation et la consommation de biens et de services qui entraînent une amélioration du bien-être de l'humanité à long terme sans exposer les générations futures à de graves risques environnementaux ou à des pénuries écologiques sérieuses ». Ici il ne s'agit pas de créer une nouvelle vision du développement durable mais de réaliser des efforts pour redynamiser le développement durable et minimiser les dégâts causés par le réchauffement climatique et la dégradation des ressources naturelles.

Définition de l'entrepreneuriat vert

Selon le PNUE l'entrepreneuriat vert est un concept porteur de nouvelles opportunités économiques, de création d'emplois et d'innovation environnementale. La notion « d'innovation » est particulièrement intéressante dans ce contexte, car les marchés verts sont en train de se développer et c'est l'innovation qui crée des emplois et des opportunités entrepreneuriales dans ce contexte.

L'entrepreneuriat vert constitue selon la revue des jeunes entrepreneurs vert d'Afrique une nouvelle dynamique économique en pleine évolution dans le contexte d'une prise de conscience croissante des enjeux environnementaux planétaires. Il prend en compte les objectifs du développement durable par le biais de l'économie verte.

En Algérie, l'entrepreneuriat vert s'inscrit dans l'optique du développement durable tout en mettant en exergue l'entreprise comme un acteur social respectant les normes environnementales.

Malgré le fait que l'entrepreneuriat vert est en essor en Algérie, il faudra un soutien de l'Etat pour propulser son développement. Cela permettra de réduire le taux de chômage et augmentera le PIB national.

Nous aborderons dans la section 3 l'analyse de l'économie circulaire comme une piste durable pour les acteurs de l'entrepreneuriat vert en faisant référence à l'Algérie.

Section 3 L'économie circulaire comme piste durable pour les acteurs de l'entrepreneuriat : référence à l'Algérie

Si nous voulons que l'économie circulaire puisse se développer facilement et être une piste durable pour les entrepreneurs, il est nécessaire de mentionner le besoin d'un engagement commun et d'action commune de la part de toute la société.

L'entrepreneuriat en Algérie est caractérisé par un entrepreneuriat de jeunes instruits. Le taux d'Activité Entrepreneuriale (TEA) de 16,7%, plus de 60% des entrepreneurs recensés ont moins de 35ans et plus 91% d'entre eux ont un niveau d'instruction secondaire et universitaire. (Source : le contexte entrepreneurial en Algérie : quelles opportunités et contraintes pour les jeunes entrepreneurs. ZEMIRLI Radhia et HAMMACHE Souria). En ce qui concerne l'entrepreneuriat vert, il est difficile d'apprécier avec précision le nombre d'emplois verts existant aujourd'hui en Algérie. Cette situation est due aux facteurs suivants :

- L'absence totale des concepts économie verte et activités vertes dans la littérature économique et politique du pays et l'absence d'études socio-économiques traitant de ce thème qui, il est vrai, est relativement nouveau ;
- L'absence d'une nomenclature spécifiant les métiers verts en Algérie ;
- La formalisation classique et généraliste des nomenclatures d'activités existantes rendant difficile l'identification exhaustive des emplois. C'est le cas notamment des nomenclatures d'activités de l'Office national des statistiques (ONS), du Centre national des registres de commerce (CNRC) et des agences et organismes publics et privés spécialisés dans les recrutements et la gestion de l'emploi.

Pour cela, la taille des emplois verts sera estimée à partir des données du CNRC et de l'essentiel des activités considérées comme vertes sans prétention d'exhaustivité. Les données du CNRC, à fin décembre 2010, révèlent un nombre global d'entreprises de 1.407.449 dont 1.282.609 sous le statut de personnes physiques et 124.840 sous le statut de personnes morales. La croissance dans la création d'entreprises a été de 37% sur la période 2005-2010.

Pour un entrepreneur il est plus que nécessaire d'avoir en place un business model. Selon la revue BUSINESS MODEL, Le business model a pour fonction de décrire la manière dont une entreprise crée de la valeur et assure ainsi sa propre pérennité. Autrement dit le business model permet de passer de l'idée d'entreprendre au projet entrepreneurial. C'est le système par lequel l'entrepreneur saisit la valeur inhérente à l'idée d'entreprise. La littérature économique quant à elle ne donne pas une définition exacte du business model. Cependant la définition la plus utilisée est celle présente dans le livre intitulé : « *Business Model - Nouvelle génération* »

D'Alexander Osterwalder et d'Yves Pigneur (2013). A la page 14 du livre ils affirment : « *Un modèle économique (ou business model) décrit les principes selon lesquels une organisation crée, délivre et capture de la valeur.* »

Selon la revue Business model il y'a 5 questions qu'un entrepreneur doit se poser pour établir son business model. Ces questions sont les suivantes :

- Que vendez-vous et pourquoi ?
- A qui le vendez-vous ?
- Avec quelles ressources le vendez-vous ?
- Comment le vendez-vous ?
- Combien le vendez-vous ?

Pour Figuière et al, l'économie circulaire permet en quelque sorte l'émergence de nouveaux business model circulaire qui reposent sur différentes boucles de retraitement et d'innovation frugale¹¹. Cela permet de saisir la nuance entre rentabilité économique et préservation de l'environnement « *dans une conception d'économie circulaire, l'environnement est considéré comme une niche permettant d'activer un levier de croissance, cette dernière devenant une condition nécessaire à la préservation des ressources naturelles* ». P169

Pour Grigorescu et al (2017), adopter des pratiques de l'EC au niveau de l'entreprise est un moyen de parvenir à une durabilité et une résilience face à un contexte marqué par l'incertitude et la montée en puissance des problèmes environnementaux.

¹¹ L'accent a d'abord été mis sur la frugalité en matière de ressources naturelles non renouvelable rare et implicitement sur la dimension environnementale. Selon Basu et al (2013, p.64) ce type d'innovation a été développé dans les pays pauvres et plus spécifiquement en Inde il se définit comme étant un processus de conception innovant dans lequel les besoins et le contexte des citoyens des pays en développement sont pris en compte dans le but de développer les services et produits appropriés, adaptés, et abordable financièrement.

Dans cette section nous présenterons les différents modèles d'affaire de l'économie circulaire pouvant être source de création de valeur.

3.1. Economie de la fonctionnalité : les systèmes produits/ services

L'économie de la fonctionnalité est une expression qui, à défaut de constituer encore un véritable concept, ouvre de nouvelles perspectives pour envisager ce que pourrait être un développement durable. Walter Stahel dans son ouvrage intitulé : « The limits to certainty : Facing Risk in the new service Economy » utilisait cette expression (new service Economy) pour parler de l'économie de la fonctionnalité. Au fil du temps, cette expression connaîtra diverses évolutions pour éviter les confusions entre les différents courants dominants (économie des services). Il (Stahel) utilisait des expressions comme « Utilization-Focused Service Economy » (1994), « Functional Economy » (1997), « Functional Service Economy » (2006), à la suite de ses travaux pour mettre la lumière sur la différence entre l'idée d'usage et la fonction.

Selon l'ADEME, l'économie de la fonctionnalité consiste à fournir aux entreprises, individus ou territoires, des solutions intégrées de services et de biens reposant sur la vente d'une performance d'usage ou d'un usage et non sur la simple vente de biens. L'économie de la fonctionnalité et ses variantes semblent applicables sur la majorité des marchés impliquant la production et vente de biens manufacturés, et est axée sur la durabilité des produits et leur utilisation intensive car pour Van Neil (2014) l'économie de fonctionnalité, qui optimise l'usage ou la fonction des biens et services, se concentre sur la gestion des richesses existantes, sous la forme de biens, de connaissances et de capital naturel. L'objectif économique en est de créer une valeur d'usage la plus élevée possible pendant le plus longtemps possible, tout en consommant le moins de ressources matérielles et d'énergie possible.

Selon Gabriel et al (2015), l'économie de la fonctionnalité correspond à un modèle d'affaire intégré et systémique, qui recouvre dans l'activité d'une même entreprise un modèle innovant de commercialisation, l'écoconception, la logistique inverse, la refabrication et la réutilisation. Dans un modèle d'économie de fonctionnalité, le rapport du producteur à ses produits est complètement modifié. L'objet de la transaction économique n'est plus le transfert de la propriété d'un produit, mais le service rendu par le produit. On vend de la mobilité plutôt qu'un véhicule. Le passage à une économie de fonctionnalité a pour but de changer les relations entre les acteurs de l'échange. Selon Mont (2004), dans un échange classique, les producteurs sont perçus comme créateurs de valeur et les acheteurs comme destructeurs de cette valeur. Néanmoins dans une économie de fonctionnalité, l'échange se concentre sur la valorisation de

la performance d'usage du produit, ainsi, les producteurs deviennent fournisseurs de valeur et les clients utilisateurs de valeur.

En ce qui concerne le plan environnemental, l'économie de fonctionnalité a certains avantages qui sont : le recyclage, les produits conçus sont moins dégradables pour l'environnement, la durée de vie des produits est relativement plus longue etc. en guise d'exemple nous pouvons prendre le cas suivant ou le paiement par l'utilisateur est souvent proportionnel à l'intensité de son utilisation du bien ou service. Les offres de mobilité partagée (vélos, voitures, trottinettes...) vont, par exemple, facturer le client en fonction de son temps d'utilisation du bien. Conscients de cela, les consommateurs seront incités à restreindre leurs temps d'usage. (Zhao, 2010).

3.2. Une supply chain durable

Le concept « *supply chain* » commence à faire sa place en entreprise. De nos jours plusieurs économistes utilisent le concept supply chain étendue, collaborative ou la reserve supply chain. La supply chain étendue consiste à améliorer la gestion des flux de la matière première jusqu'au produit fini. Objectivement, « *la démarche consiste à partager avec ses partenaires, fournisseurs et clients, l'information de l'ensemble de la chaîne logistique de l'entreprise, évitant ainsi que les décisions soient prises de façon séquentielles, voire contradictoire. Les orientations stratégiques en termes d'achat de matières premières, de cadence de production ou encore de transport sont prises en commun, sur la base de ces données décentralisées* ». (HAVEZ P. 2013). La supply chain étendue permet donc d'assembler l'ensemble des étapes qui jusque-là étaient dissociés.

Dans ce système, les échanges d'informations doivent être intenses et rapides. Les entreprises qui le veulent pourront donc au-delà de communiquer des informations relatives à la gestion des flux linéaires, communiqué également sur les bonnes pratiques à adopter en termes d'économie circulaire et ce dans le sens de la durabilité. En effet si je ne veux pas que les activités de mon fournisseur m'impactent moi et mes clients, l'objectif serait de réfléchir ensemble à réduire l'impact environnemental de la chaîne logistique. Il serait plus judicieux de concevoir un produit avec les personnes qui seront impactés plutôt que d'imaginer quels seraient les impacts sur ces personnes.

Le Moigne Remy dans son livre intitulé : « *L'économie circulaire : comment la mettre en oeuvre dans l'entreprise grâce à la reverse supply chain ?* » parut en 2014 soutient que la reserve supply chain peut constituer un important levier de performance pour une quelconque entreprise. Il l'illustre de façon schématique comme un processus constitué en 3 étapes à savoir :

- Gestion des retours de produits : les produits usagés sont collectés puis entreposés dans des centres de tri en vue de sélectionner ceux qui sont appropriés pour le marché ;
- Retraitement des produits : il y'a différentes méthodes de retraitement des produits possibles et ce en vue de récupérer la partie du produit pour être destiné aux : réemploi, remise en neuf, refabrication, récupération ou le recyclage ;

Figure 8: Reverse supply chain



Source : Le Moigne, 2014

- Revente des produits : Après l'étape 2 (retraitement des produits), ils seront commercialisés.

Pour la généralisation et le développement de l'économie circulaire en Algérie notamment dans la wilaya de Tizi-ouzou, les actions de tous les acteurs d'une même chaîne logistique ne doivent pas que se cumuler mais il est plutôt nécessaire que ces acteurs collaborent. L'économie circulaire serait donc amenée à se développer par le biais des réseaux logistiques aussi bien avec les acteurs d'une même entreprise qu'avec les acteurs du territoire.

3.3. Ecoconception

Comme nous avons pu le constater, la prise en compte des préoccupations environnementale en entreprises est importante. Certaines entreprises quant à elles se contentaient de limiter le rejet d'effluents et autres polluants en sortie d'usine. De plus en plus d'entreprises se sont rendu compte qu'il fallait régler le problème à la source. Aujourd'hui plusieurs d'entre elles essaient de réduire les impacts de leurs activités tout en travaillant sur la réduction des impacts environnementaux avant de concevoir le produit.

Cette démarche a réellement commencé à se développer dans les années 90. Par le passé, les entreprises cherchaient à réduire les externalités négatives tout en faisant des bilans de matières, des études comparatives sur les emballages etc.

Selon l'ADEME, l'éco-conception consiste en la : « *conception d'un produit, d'un bien ou d'un service, qui prend en compte, afin de les réduire, ses effets négatifs sur l'environnement tout au long de son cycle de vie, en s'efforçant de préserver ses qualités ou ses performances.* »

L'éco-conception a pour finalité de concevoir des produits tout en ayant considéré avant même la conception du produit tous les impacts environnementaux qu'ils pourront engendrer sur l'ensemble de leur cycle de vie : extractions des matières premières, production, distribution, utilisation et fin de vie.

Il existe plusieurs niveaux d'éco-conception à savoir :

- L'amélioration incrémentale du produit ;
- La re-conception du produit ;
- L'innovation de fonction et l'innovation de système.

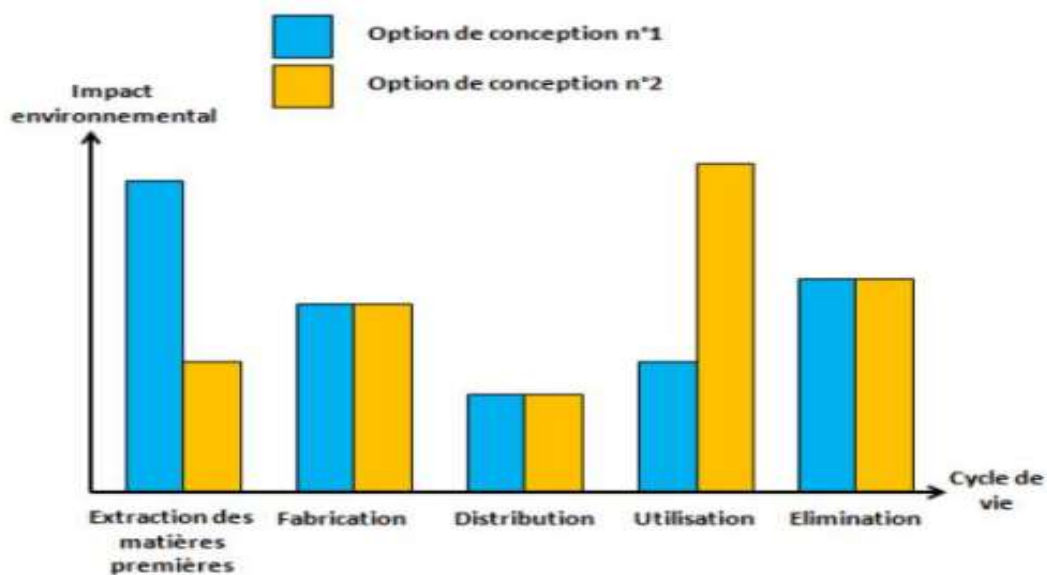
L'objectif serait alors pour l'entreprise de tendre vers l'innovation de système qui consiste à créer une rupture brutale avec ceux déjà en place (remise en cause du modèle économique). En Algérie à cause de la fragilité de certains secteurs notamment le secteur en relation avec l'économie circulaire, peu d'entreprises en sont capable.

Les entreprises peuvent avoir recours à l'analyse du cycle de vie d'un produit (ACV) dans une optique d'éco-conception. L'analyse du cycle de vie doit permettre d'identifier quelles sont les améliorations possibles à chacune des étapes de la vie du produit. En effet, selon l'ADEME l'ACV est une méthodologie qui permet d'évaluer les impacts environnementaux d'un produit depuis l'extraction des matières premières le constituant jusqu'à la fin de sa vie en passant par les phases de production, distribution et consommation.

L'ACV est relativement pertinente lorsque le produit existe déjà et qu'il est possible de réaliser une étude sur l'ensemble de son cycle de vie. La démarche pourra être mise en œuvre lorsque l'entreprise souhaitera reconcevoir le produit déjà existant. Elle pourra cependant comparer l'impact environnemental de plusieurs conception grâce à différents scénarios. Le graphique¹² ci-dessous illustre ce propos.

¹² Le Moigne Remy, « L'économie circulaire : comment la mettre en oeuvre dans l'entreprise grâce à la reverse supply chain ? » Editions Dunod, 2014

Figure 9 : Comparaison de deux analyses de cycle de vie



Source : « L'économie circulaire : comment la mettre en oeuvre dans l'entreprise grâce à la reverse supply chain ? »

Dans notre cas, l'entreprise qui a mené l'ACV aura le choix entre un produit dont l'impact environnemental est important soit au niveau de la phase d'extraction des matières premières, soit lors de l'utilisation. Il sera toujours mieux pour l'entreprise de rechercher des solutions pour essayer de réduire l'impact sur l'environnement dans la phase d'extraction des matières premières. Car, si l'impact sur l'environnement est important lors de la consommation du produit, l'entreprise n'aura que peu de marges de manœuvre parce que ce sont les consommateurs qui utiliseront le produit à leur guise.

Lorsque les entreprises enclenchent la phase de conception d'un produit dans un système d'économie circulaire, elles peuvent concevoir le produit en fonction de la seconde vie du produit. Mais une question se pose : est-ce que le produit ayant une seconde vie sera recyclé ? il sera alors nécessaire pour l'entreprise de réfléchir sur cette problématique qui n'est d'ailleurs pas la seule. Remy le Moigne propose des alternatives suivantes :

- Conception en vue de la maintenance, réparation et refabrication : l'entreprise devra mettre en place un processus qui permet de faciliter le démontage (éviter l'assemblages des pièces trop compliqué), le nettoyage du produit en évitant au maximum les produits chimiques qui dégradent l'environnement et aussi un contrôle de qualité.
- Conception en vue du recyclage : l'entreprise devra réfléchir encore à la manière de désassembler le produit. Les matériaux choisis devront spécialement être conçu pour

être recyclé facilement. Les entreprises aussi devront veiller au tri de sorte à ne pas mélanger certains produits.

3.4. L'approche cradle to cradle (les ressources constituent les déchets)

Au-delà de l'approche de l'éco-conception, les entreprises peuvent se référer à cette citation de Lavoisier suivante « **Rien ne se perd, rien ne se crée : tout se transforme** ». Dans le modèle de l'économie circulaire, le but ultime est de concevoir des produits circulaires, autrement dit les produits ne disparaissent pas, mais qui sont réutilisés, transformés, et réintégrés dans le circuit économique. C'est l'approche « Cradle to Cradle » ou encore « du berceau au berceau ».

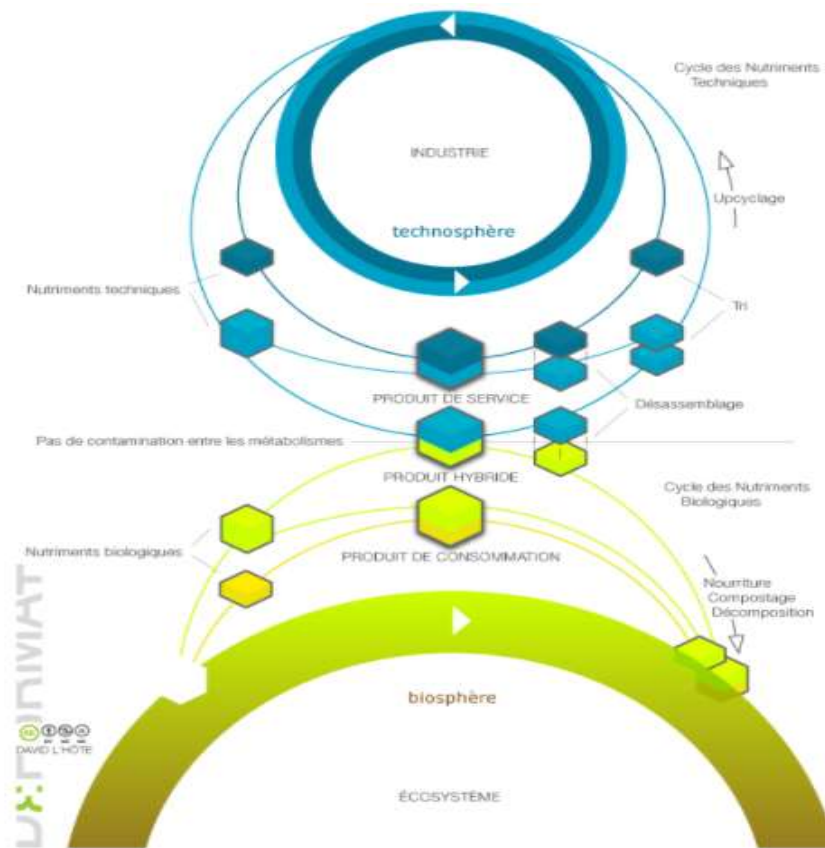
Le concept 'Cradle to Cradle' ou C2C a été utilisé en 2002 pour la première fois par Mc Donough (architecte) et Braungart (chimiste).

Le C2C doit permettre aux entreprises de mettre l'accent sur les produits ayant un cycle de vie circulaire : du berceau au berceau. Cela veut dire que chaque produit créé est issu d'un produit antérieur et qu'à partir de ce produit un autre produit pourra être conçu. L'idée ici est de supprimer de manière définitive le terme « *déchet* » dans les esprits. Il sera donc nécessaire de concevoir des produits qui seront constamment recyclés sous une forme ou une autre.

Le C2C renvoie à trois grands principes pour la conception des produits circulaires :

- ◆ **Respecter la diversité** : les produits doivent respecter l'environnement, les économies et les cultures.
- ◆ **Utiliser des énergies renouvelables** : les systèmes de production doivent utiliser des énergies dites renouvelables pour fonctionner.
- ◆ **Les déchets deviennent des ressources** : de nos jours l'idée de ne plus voir les déchets comme des déchets mais plutôt comme des matières premières n'est pas acceptée par tous or ils constituent une source de matières importantes. Tous les éléments, constitutifs d'un produit, qu'il soit biologique ou technologique doit être conçu de manière qu'il soit désassemblé et réutilisé.

Figure 10: C2C, recycler à l'infini



Source : <https://webdeveloppementdurable.com/c2c-recycler-a-linfini/>

Conclusion

Les institutions internationales ainsi que certains théoriciens ont porté leur attention sur le développement durable. En effet, il serait question d'éluder le rôle de l'entrepreneur dans la mise en place d'une société durable au lendemain de l'essor dudit développement qui nous invite à entreprendre différemment. En plus d'être l'ensemble des activités et des richesses financières, elle est vue de nos jours comme une activité qui prend en compte les activités qui structurent le territoire au niveau économique, sociale, culturelle et environnemental.

L'entrepreneuriat peut être environnemental ; dans ce cas, il est contextualisé de facto par le fait de la prise de conscience de la dégradation de l'environnement entraîné par un besoin contraignant au développement de la durabilité écologique. Il y'a cependant quelques questions qui remettent en cause des business dits classique en faveur de ceux d'affaire innovants.

Ces modèles d'affaire innovants qui doivent concilier la création de richesses économiques et la gestion des problèmes environnementaux.

Les opportunités entrepreneuriales que nous offre l'EC sont des projets qui résultent en des modèles d'affaires pour la production de ressources naturelles déjà vulgarisées tout en réduisant l'utilisation des ressources non renouvelables.

Cela permet de promouvoir l'entrepreneuriat sous diverses formes ce qui nécessite la coopération de l'ensemble des acteurs tel que les symbioses industrielles et l'économie de fonctionnalité ainsi que la création de nouvelles entreprises adaptées au développement durable. On pourrait exploiter ce qui semblait représenter dans le passé des contraintes tels que les entreprises de recyclages des déchets.

Conclusion générale

Le modèle économique circulaire prend tout son sens lorsque nous prêtons attention aux différents signaux émis par la planète. Nous pouvons citer entre autres : changements climatiques, raréfaction des ressources, difficultés des économies à faire face à la croissance des déchets, l'incertitude concernant l'avenir. Toutes ces raisons poussent les entrepreneurs à sans cesse concevoir des produits qui respectent les normes environnementales pour ne pas avoir à compromettre le développement des générations future.

Les entreprises ont cependant du mal à respecter les principes fondamentaux de EC car très couteux, et cette EC est naissante dans les pays d'Afrique et peu de gouvernement lui accordent une place importante. Les différents acteurs de l'économie doivent aussi mettre au cœur de leurs analyse le territoire qui permet aussi l'essor de EC. Car si nous voulons qu'elle réussisse (application des normes de EC) il faut que tous les secteurs soient interconnectés. L'EC est considérée comme étant le modèle économique le plus adapté aux objectifs de développement durable car il permet la préservation et la sauvegarde de l'environnement, mais surtout facteur de cohésion sociale et de création de richesse.

Tout au long de ce travail de recherche, nous avons essayé d'apporter quelques éléments de réponse à la problématique qui est : Quel rôle joue l'économie circulaire dans l'entrepreneuriat vert ? pour tenter d'y parvenir nous avons formulé 3 hypothèses. La première hypothèse est que l'économie circulaire peut permettre le développement de l'entrepreneuriat vert à travers une certaine dynamique. La deuxième hypothèse stipule que l'économie circulaire permet la valorisation des déchets. Via cette EC, les produits en fin de vie peuvent redevenir de nouvelles matières premières pour la conception d'autres produits. Enfin, la troisième hypothèse considère que la mise en place de l'EC passe fondamentalement par la participation de tous les acteurs. Pour que l'EC porte ses fruits il faut une réelle motivation et implication des acteurs territoriaux pour enclencher son processus tout en réduisant les différents impacts sur l'environnement.

Pour ce faire, nous avons d'une part pour le chapitre 1 élaboré un éclairage théorique sur le concept fondamental qu'est l'EC. Subdiviser en 3 sections, Nous avons étudié les bases théoriques de l'EC ainsi que son évolution à travers les différents courants de pensée de l'économie sans oublier la conceptualisation de l'EC tout en nous appuyant sur l'aspect environnemental. Tout au long de ce chapitre il nous a été difficile de donner une définition exacte de l'EC à travers nos différentes revues littéraires. Dans l'intérêt de notre travail nous

avons pu soutenir que L'EC permet sans doute la réduction de déchets, ce qui est un atout pour notre environnement (dans le but de la sauvegarde) mais permet aussi de créer de l'emploi.

D'autres part dans le deuxième chapitre, nous avons mis l'accent sur l'entrepreneuriat vert puisque nous avons démontré à travers la littérature économique que l'EC participait à la création d'emploi donc réduction du chômage et les acteurs de ce domaine sont ceux qui innovent, réfléchissent sur les besoins et les réalités de leurs différents territoires afin de mettre en place des activités qui non seulement sont génératrices de revenus mais mieux sont dans une optique de développement durable c'-à-d penser aux générations futures tout en sauvegardant notre environnement. Nous avons aussi essayé de donner des explications concernant l'entrepreneuriat vert à travers une recherche empirique.

L'élaboration de ce mémoire est entièrement théorique avec quelques exemples de cas. Nous aurions voulu voir un cas pratique sur le territoire Algérien mais la pandémie actuelle n'a pas facilité les choses. Nous espérons que notre modeste contribution à répondre aux nombreuses questions dont l'humanité fait face tous les jours permettra de trouver des réponses et améliorer nos conditions de vie.

Bibliographie

- Alain, F. (2005). *Introduction à l'entrepreneuriat*. Dunod.
- Albertini, E. (2011). *L'engagement environnemental des entreprises : une revue de littérature*.
- André, B. C. (2001). Defining the field of research in entrepreneurship. *Business Venturing*, 165-180.
- Bertrand Hamaide, F. S. (2012). *Croissance et environnement : la pensée et les faits*. Reflets et perspectives de la vie économique.
- Boiral, O. (2007). *Environnement et gestion : de la prévention à la mobilisation*. Pul .
- Brodhag, C. (2014, Avril). (A. d.-R. environnement, Éditeur) Récupéré sur <https://www.cairn.info/revue-responsabilite-et-environnement1-2014-4-page-33.htm>
- Buclet Nicolas, B. D. (2005). *l'économie de fonctionnalité. Changer la consommation dans le sens du développement durable*. Futuribles.
- Company, E. M. (2014). *towards the circular economy accelerating the scale-up across global supply chains*.
- Cyrille, A. (2007). *Mettre en œuvre l'écologie industrielle*. presses polytechniques et universitaires romandes .
- Erkman, S. (2004). *Vers une écologie industrielle*. Charles Léopold Mayer.
- Fayolle, V. T. (2005). *Paradigmes et entrepreneuriat* . revue de l'entrepreneuriat .
- Franck, B. R. (2015). l'économie circulaire au prisme des business models-les enseignements de la fin de vie automobile. *Conférence Internationale de Management Stratégique association AIM*.
- François, F. S. (1999). *Economie des ressources naturelles et de l'environnement*. Armand Colin.
- Harry, C. R. (1974). The lighthouse in economics. *Law and economics* , 357 – 376.
- Havez. (2003, Octobre 23). Récupéré sur <https://www.lenouveleconomiste.fr/lesdossiers/supply-chain-etendue-la-logistique-collaborative-20184/>
- Hoffman, C. S. (2012). *Les business models du futur: Créer de la valeur dans un monde aux ressources limitées*. Pearson .
- Hotelling, H. (1931). The economics of exhaustible resources. *Political Economy* , 39.
- Jacques-Morales, B. (2013). *environnement naturel et histoire de la pensée économique*. (P. NAMUR, Éd.) Les Carnets du développement durable.
- Laurent, A. V. (2016). *Economie circulaire : Système économique et finitude des ressources*. De Boeck Supérieur.
- Laville, É. (2009). *L'entreprise verte : le développement durable change l'entreprise pour changer le monde* . Pearson .
- Nicholas, G.-R. (1995). *La décroissance : Entropie-Ecologie-Economie*. Sang de la terre .

Nicolas, B. (2015). *Ecologie industrielle et économie circulaire ; définitions et principes*. Management et Société.

Patrick, A. L. (2010). *Economie de l'environnement et du développement durable*. de Boeck Supérieur.

Rémy, L. M. (2014). *Economie circulaire : Comment la mettre en œuvre dans l'entreprise grâce à la supply chain ?*. Dunod .

Thiery, V. (1999). *Entrepreneuriat, Connaître l'entrepreneur, comprendre ses actes*. Harmattan .

Site internet

<https://archive.ellenmacarthurfoundation.org/fr/economie-circulaire/concept>

<https://institut-economie-circulaire.fr/>

<https://www.oecd.org/fr/>

[UPCYCLEA | AMO Cradle to Cradle](#)

Listes des figures

Figure 1: Schéma en boucle de l'économie de la performance	7
Figure 2: Ecosystème industriel de type I, II et III.....	9
Figure 3: Schéma pédagogique de l'économie circulaire	19
Figure 4 : Le développement de l'économie circulaire en 7 points.....	20
Figure 5: Incendie dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	31
Figure 6: Compacteur.....	33
Figure 7: Les piliers du DD.....	35
Figure 8: Reserve supply chain	41
Figure 9 : Comparaison de deux analyses de cycle de vie	43
Figure 10: C2C, recycler à l'infini.....	45

Annexe

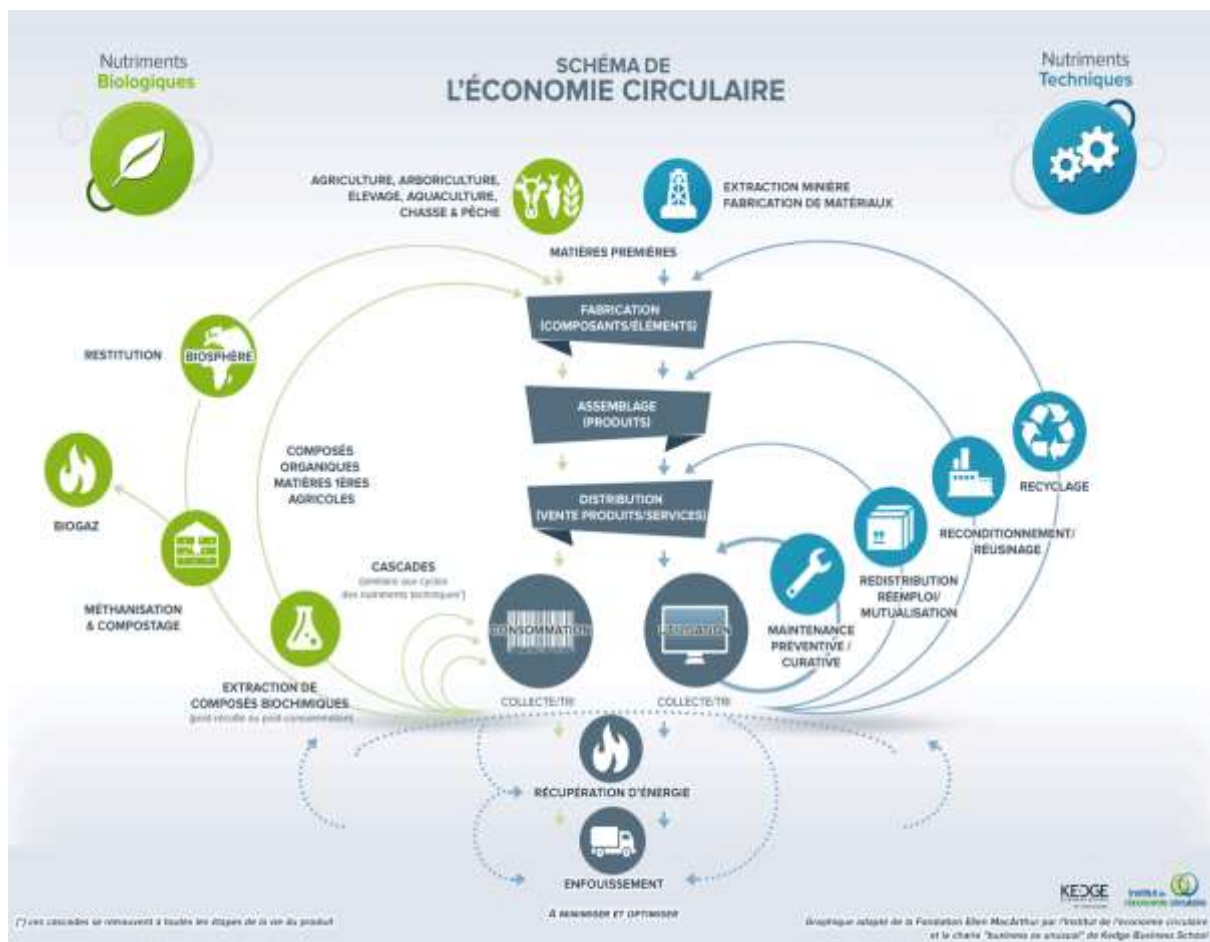


Table des matières

Remerciements	i
Dédicaces	ii
Sommaire	iii
Liste des abréviations	iv
Introduction générale	1
Chapitre 1 : Les fondements théoriques de l'économie circulaire	4
Introduction	5
Section 1 Les bases théoriques de l'économie circulaire	5
1.1. Economie régénérative	6
1.2. Economie de la performance	6
1.3. Biomimétisme	7
1.4. Ecologie industrielle.....	8
Section 2 L'évolution de l'économie circulaire dans la pensée économique	10
2.1. Les physiocrates et la nature	11
2.2. Les économistes classiques et leurs critiques	12
2.3. L'école néoclassique et l'avènement de l'économie de l'environnement	12
Section 3 La conceptualisation de l'économie circulaire	13
3.1. L'environnement	14
3.2. Ressources naturelles	15
3.3. Déchets	17
3.4. Définition de l'économie circulaire	18
Conclusion	20
Chapitre 2 : L'entrepreneuriat vert au service de de l'économie circulaire : cas de l'Algérie	21
Introduction	22
Section 1 Concepts de base de l'entrepreneuriat	23
1.1. Définition de l'entrepreneuriat.....	23
1.2. Aperçu historique de l'entrepreneuriat et types d'entrepreneuriat	24
1.3. Le paradigme de l'entrepreneuriat	26
Section 2 Définitions et déterminant de l'entrepreneuriat vert	30
2.1. Conception théorique de l'entrepreneuriat vert	31
2.2. Approche classique de l'environnement.....	32
2.3. Approche basée sur le développement durable	33
2.4. Définition de l'entrepreneuriat vert	35
Section 3 L'économie circulaire comme piste durable pour les acteurs de l'entrepreneuriat : référence à l'Algérie	37

3.1.	Economie de la fonctionnalité : les systèmes produits/ services	39
3.2.	Une supply chain durable	40
3.3.	Ecoconception	41
3.4.	L'approche cradle to cradle (les ressources constituent les déchets)	44
Conclusion	45
Conclusion générale	47
Bibliographie	50
Listes des figures	52
Annexe	53